

Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

Avis relatif à la publication générale des comptes des partis et groupements politiques au titre de l'exercice 2021

NOR : CCCJ2303447V

Délibéré par la Commission en sa séance du 9 janvier 2023

Comme la Commission l'a fait pour chaque exercice depuis la publication des comptes des partis pour 1990, elle présente, après avoir rappelé les obligations légales des partis au regard de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique (I), des données générales qui ressortent de l'ensemble des comptes qui lui ont été déposés au titre de l'exercice 2021 (II) puis des données relatives aux formations politiques qui ont bénéficié de l'aide publique (III) et à celles ayant reçu les montants les plus élevés de produits (IV).

I. – Les partis politiques et leurs obligations légales au regard de la loi du 11 mars 1988 modifiée

A. – La définition du parti politique

Ni la Constitution ni la loi n'ont défini précisément la notion de parti politique. L'article 4 de la Constitution dispose qu'ils « concourent à l'expression du suffrage » et « se forment et exercent leur activité librement ». La loi du 11 mars 1988 modifiée se limite à reconnaître dans son article 7 que « [les partis politiques] jouissent de la personnalité morale. Ils ont le droit d'ester en justice. Ils ont le droit d'acquérir à titre gratuit ou à titre onéreux des biens meubles ou immeubles : ils peuvent effectuer tous les actes conformes à leur mission et notamment créer et administrer des journaux et des instituts de formation conformément aux dispositions des lois en vigueur. »

Au sens de cette loi, est considérée comme parti politique la personne morale de droit privé qui s'est assignée un but politique si elle est éligible à l'aide publique ou a régulièrement désigné un mandataire (articles 11 à 11-7 de la loi du 11 mars 1988). Un parti qui est éligible à l'aide publique parce qu'il en remplit les conditions (articles 8 et 9) doit lui-même, pour en bénéficier, désigner un mandataire.

Il résulte de cette même loi que tout parti doit déposer chaque année auprès de la Commission ses comptes certifiés par un ou deux commissaires aux comptes (article 11-7).

Le montant de l'aide publique affecté au financement des partis et groupements politiques est inscrit dans la loi de finances et fait l'objet chaque année d'une répartition par décret. Ce montant est divisé en deux fractions égales :

- une première destinée au financement des partis et groupements en fonction de leurs résultats au premier tour des élections à l'Assemblée nationale (avec des dispositions particulières pour les partis présentant des candidats exclusivement outre-mer) ;
- une seconde spécifiquement destinée au financement des partis et groupements représentés au Parlement.

L'aide attribuée à un parti politique bénéficiaire de la première fraction fait l'objet d'une modulation financière en cas de non-respect de la parité entre candidates et candidats. En outre, les voix des candidats déclarés inéligibles sont déduites pour le calcul du montant de cette première fraction.

La seconde fraction est attribuée aux partis et groupements politiques éligibles à la première fraction proportionnellement au nombre de membres du Parlement qui ont déclaré au bureau de leur assemblée, au cours du mois de novembre, y être inscrits ou s'y rattacher. Un parlementaire élu dans une circonscription qui n'est pas comprise dans le territoire d'une ou plusieurs collectivités d'outre-mer ne peut pas se rattacher à un parti qui n'a présenté des candidats que dans une ou plusieurs collectivités d'outre-mer.

Le rattachement des parlementaires pour l'attribution de la seconde fraction de l'aide publique est disponible sur le site internet de l'Assemblée nationale et celui du Sénat.

B. – Les obligations légales des partis politiques et de leurs commissaires aux comptes relatives à l'établissement et la présentation de leurs comptes

En application de l'article 11-7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à la transparence financière de la vie politique, les partis ou groupements bénéficiaires de tout ou partie des dispositions des articles 8 à 11-4 doivent :

- tenir une comptabilité selon un règlement établi par l'Autorité des normes comptables (ANC) ;
- tenir une comptabilité qui retrace tant les comptes du parti ou groupement politique que ceux de tous les organismes, sociétés ou entreprises dans lesquels le parti ou groupement détient la moitié du capital social ou des sièges de l'organe d'administration ou exerce un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion ;

- tenir une comptabilité qui inclut les comptes des organisations territoriales du parti ou groupement politique dans des conditions définies par décret ;
- arrêter leurs comptes chaque année ;
- les faire certifier par deux commissaires aux comptes si les ressources annuelles du parti dépassent 230 000 euros ou par un seul si elles sont inférieures ou égales à ce seuil ;
- transmettre, dans l'annexe de ces comptes, les montants et les conditions d'octroi des emprunts souscrits ou consentis par eux, l'identité des prêteurs ainsi que les flux financiers avec les candidats tenus d'établir un compte de campagne en application de l'article L. 52-12 du code électoral ;
- déposer leurs comptes au plus tard le 30 juin de l'année suivante à la CNCCFP qui les rend publics et assure leur publication au *Journal officiel*.

Les missions et pouvoirs de la CNCCFP découlent eux-mêmes de l'article 11-7 précité. Ils sont limités, en matière d'examen des comptes des partis politiques, au constat que les obligations légales prévues par la loi du 11 mars 1988 ne sont pas méconnues par ces partis.

Cet article 11-7 de la loi du 11 mars 1988 ne prévoit pas le dépôt des comptes individuels de chaque entité intégrée dans les comptes d'ensemble des partis politiques. Dans le cadre de son examen la Commission peut cependant demander aux partis de lui transmettre les comptes individuels des organisations qui leur sont affiliées.

Depuis la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, cette comptabilité doit respecter les prescriptions du règlement comptable de l'ANC n° 2018-03 du 12 octobre 2018 relatif aux comptes d'ensemble des partis ou groupements politiques (ci-après dénommé *règlement comptable*) qui portent notamment sur l'établissement et la présentation des comptes d'ensemble. Ce règlement a été homologué par arrêté du 26 décembre 2018 et publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2018. Ce document a valeur réglementaire et s'applique aux comptes d'ensemble des partis ou groupements politiques afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

A la suite de l'homologation du nouveau règlement comptable, l'avis technique relatif à la mission des commissaires aux comptes dans les partis et groupements politiques entrant dans le champ d'application de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 a pour sa part été mis à jour par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes en mai 2019. Cet avis technique porte notamment sur les missions et les aspects particuliers de l'audit mis en œuvre par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes d'ensemble des formations politiques.

Les commissaires aux comptes qui sont désignés par les partis politiques doivent préalablement à l'acceptation de leur mission vérifier qu'ils respectent le code de déontologie de la profession et notamment qu'il n'existe pas de situations susceptibles de remettre en cause leur indépendance ou apparence d'indépendance.

La mission des commissaires aux comptes est conforme à la mission légale telle que définie par les articles L. 823-9 à L. 823-18-1 du code de commerce. Leurs obligations de contrôle s'appliquent dans la limite des règles qui s'imposent aux formations politiques.

A ce titre, l'établissement d'un rapport de gestion ne saurait constituer une obligation pour les formations politiques. Quant à l'intervention du commissaire aux comptes dans la procédure de conventions et engagements réglementés et pour l'application des dispositions relatives à la procédure d'alerte, elles ne sont pas applicables aux formations politiques.

La loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés prévoit que « *Les commissaires aux comptes sont déliés du secret professionnel à l'égard de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques et du juge de l'élection.* »

Au titre des comptes de l'exercice 2021, la Commission a interrogé un commissaire aux comptes en invoquant la levée du secret professionnel en raison de l'absence de réponse d'un parti quant à l'origine de fonds présents dans ses comptes.

Il ressort de l'avis du 28 novembre 2011 du Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C) (1) que l'ensemble des normes d'exercice professionnel sont applicables aux commissaires aux comptes des partis et groupements politiques.

Il revient à la Commission de constater que n'ont pas respecté leurs obligations légales, les partis politiques qui ne déposent pas leurs comptes dans le délai fixé par la loi, qui déposent des comptes non certifiés ou qui font l'objet d'un refus de certification par les commissaires aux comptes et tous les partis pour lesquels la Commission constate des comptes certifiés avec un périmètre comptable incomplet (par exemple, ceux dont le périmètre n'inclurait pas les organisations territoriales du parti). Est assimilable le cas de comptes certifiés déposés mais comportant une incohérence manifeste (Conseil d'Etat, 9 juin 2010, *Assoc. Cap sur l'avenir 13*, req. n° 327423).

Le non-respect est également constaté pour les partis politiques qui ne se conformeraient pas aux obligations issues de la loi pour la confiance dans la vie politique en présentant :

- des comptes non établis et présentés conformément au règlement comptable ;
- des comptes dont l'annexe ne mentionnerait pas les montants et les conditions d'octroi des emprunts souscrits ou consentis, l'identité des prêteurs ainsi que les flux financiers avec les candidats tenus d'établir un compte de campagne en application de l'article L. 52-12 du code électoral.

Le constat par la Commission du respect ou du non-respect des obligations légales détermine les partis politiques qui sont susceptibles de bénéficier ou non des dispositions de la loi du 11 mars 1988, à savoir :

- l'aide publique directe si le parti y est éligible ;

- le droit à la réduction d'impôt prévue au 3 de l'article 200 du code général des impôts pour les dons et cotisations ;
- le droit de financer une campagne électorale ainsi qu'un autre parti politique ;
- la dispense du contrôle de la Cour des comptes (2).

La perte de l'aide publique et celle du droit à la réduction d'impôt sont expressément prévues par l'article 11-7 précité : celui-ci dispose que « *Si la commission constate un manquement aux obligations prévues au présent article, elle peut priver, pour une durée maximale de trois ans, un parti ou groupement politique du bénéfice des dispositions des articles 8 à 10 de la présente loi et de la réduction d'impôt prévue au 3 de l'article 200 du code général des impôts pour les dons et cotisations consentis à son profit, à compter de l'année suivante* ».

Ces privations et leurs durées sont laissées à l'appréciation de la Commission depuis la loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 tendant à renforcer les obligations comptables des partis politiques et des candidats qui est venue ajouter le terme « peut » dans la rédaction de l'article 11-7.

Cette faculté d'appréciation accordée à la Commission lui permet, dans le cadre d'un processus contradictoire et sous le contrôle du juge administratif, d'adapter sa décision au regard des explications avancées par les partis concernés ou de leur absence d'explication, et du motif retenu pour considérer qu'un parti politique n'a pas respecté ses obligations légales (absence de dépôt, dépôt hors délai, comptes non certifiés...).

Au regard des dispositions de l'article 11-9 de la loi du 11 mars 1988 modifiée, la CNCCFP satisfait aux obligations qu'elle tient de l'article 40 du code de procédure pénale en informant le procureur de la République des délits dont elle acquiert la connaissance.

Pour ce qui concerne la privation du droit de financer une campagne électorale ainsi qu'un autre parti politique, la jurisprudence administrative (3) a précisé à plusieurs reprises que les partis politiques pour lesquels la Commission avait constaté le non-respect de leurs obligations légales se voyaient de fait privés de ce droit. Les partis politiques concernés pourront à nouveau financer la vie politique s'ils respectent les obligations prévues à l'article 11-7 précité au titre de l'exercice suivant.

II. – Données générales sur les comptes des partis pour l'exercice 2021

A. – Le nombre de formations politiques concernées

Au total **588** formations ayant disposé pour l'année 2021 d'au moins un mandataire chargé de recueillir des fonds étaient tenues de déposer des comptes certifiés par un ou deux commissaires aux comptes au plus tard le 30 juin 2022 pour l'exercice 2021. Parmi elles, 34 étaient éligibles à l'aide publique au titre du résultat des élections législatives de 2017.

Le nombre de partis politiques tenus de déposer un compte devant la Commission était de 571 pour l'exercice 2020. Entre 2018 et 2019, le nombre avait augmenté, passant de 533 à 591 formations.

Au titre de ce même exercice 2021, 73 formations politiques tenues de déposer des comptes à la Commission ne l'ont pas fait, soit 12,4 %. Ce pourcentage était de 12,6 % au titre de l'exercice 2020, 15,5 % au titre de l'exercice 2019, 17 % au titre de l'exercice 2018, 23 % pour l'exercice 2017 et 26 % pour l'exercice 2016. L'évolution favorable constatée les années antérieures s'est donc poursuivie. Une grande majorité des cas d'absence de dépôt concerne des partis politiques en sommeil ou sans activité et n'ayant jamais procédé aux formalités de dissolution ou à leur publicité.

Or, si un parti ne souhaite plus être soumis aux dispositions de la loi du 11 mars 1988, il lui appartient de mettre fin aux fonctions de son mandataire ou de décider de sa dissolution et d'en informer la Commission. De trop nombreux partis politiques ne déposant plus leurs comptes ne mettent pas formellement fin aux fonctions de leur mandataire ou n'informent pas la Commission de leur dissolution.

B. – Une annexe trop souvent incomplète

Le règlement comptable rappelle l'importance de l'annexe qui est un élément constitutif des états financiers. Il est précisé que l'annexe doit comporter toute information de caractère significatif permettant aux utilisateurs des comptes d'ensemble de porter une appréciation sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre des comptes d'ensemble.

A ce titre, la Commission porte une grande attention à l'exhaustivité du périmètre des comptes d'ensemble décrit en annexe. L'article 11-7 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique prévoit que la comptabilité des partis politiques rassemble « *tant les comptes du parti ou groupement politique que ceux de tous les organismes, sociétés ou entreprises dans lesquels le parti ou groupement détient la moitié du capital social ou des sièges de l'organe d'administration ou exerce un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion* ».

Depuis la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, cette comptabilité doit, à compter de l'exercice 2018, inclure les comptes des organisations territoriales du parti dans des conditions définies par décret.

Le décret n° 2017-1795 du 28 décembre 2017 pris pour l'application des articles 25 et 26 de cette loi énonce que « *les organisations territoriales comprennent les organisations qui sont affiliées au parti ou groupement avec son accord ou à sa demande ou qui ont participé localement, au cours de l'année considérée, à son activité ou au financement d'une campagne* ».

L'examen des comptes 2019 et 2020 montrait les difficultés et les efforts apportées quant à l'exhaustivité du périmètre pour les deux partis politiques ayant les périmètres les plus importants en nombre de structures locales : le *Parti socialiste* et le *Parti communiste français*. Pour 2021, le *Parti socialiste* précise en annexe de ses comptes avoir intégré un total de 2 547 entités au sein de son périmètre. Parmi les entités exclues, 4 le sont pour ne pas avoir transmis leurs comptes. En ce qui concerne le *Parti communiste français* dont le périmètre demeure incomplet, il a répondu à la Commission poursuivre en 2022 la réorganisation de ses sections entraînant la réduction de leur nombre et l'intégration des sociétés civiles immobilières encore manquantes.

Sur 515 comptes de l'exercice 2021 déposés, 462 partis n'ont comme seule entité intégrée à leur périmètre comptable que leur mandataire, soit 89,7 % des comptes déposés. 42 comptes mentionnent un nombre d'entités intégrées compris entre 2 et 99, soit 8,1 % des comptes déposés, et 11 comptes disposent d'un nombre d'entités compris entre 100 et 2 547, soit 2,1 % des comptes déposés.

Ainsi, la grande majorité des partis politiques n'est pas concernée par la question de l'exhaustivité de leur périmètre comptable. En revanche, l'ensemble des partis devrait être concerné par la qualité des informations attendues en annexe des comptes.

Or, si la Commission avait relevé pour les comptes 2020 une amélioration des mentions devant figurer en annexe des comptes, une grande partie des échanges avec les partis politiques porte toujours sur des informations manquantes ou erronées en annexe des comptes.

Ainsi, sur 260 lettres ou courriels transmis quant aux comptes déposés, 44 avaient notamment pour objet des informations absentes en annexe des comptes. Les informations absentes portaient aussi bien sur des aspects purement formels que substantiels tels que les conditions d'octroi des prêts consentis ou des emprunts souscrits.

A titre d'illustration, la Commission a, au regard du règlement comptable, rappelé aux partis concernés l'obligation de mentionner en annexe : le référentiel comptable, les méthodes comptables retenues, le tableau des entités intégrées au périmètre des comptes d'ensemble et leur mode d'intégration, l'état des dettes, les modalités de comptabilisation retenues pour les dons et cotisations des personnes physiques qui précisent le fait générateur de la reconnaissance du produit, l'état des contributions financières octroyées par des partis ou groupements politiques, l'état des contributions et des prises en charge de frais de campagnes électorales, le montant total des honoraires du commissaire aux comptes.

C. – Des normes d'exercice professionnel parfois ignorées

Il a été rappelé en introduction l'importance de la mission légale des commissaires aux comptes dans le dispositif actuel. La Commission s'attache ainsi à s'assurer qu'elle dispose bien d'un rapport de certification dont la présentation permet notamment d'identifier clairement le ou les commissaires aux comptes, le parti politique dont les comptes sont certifiés, la nature des comptes qui sont certifiés et l'exercice auquel il se rapporte.

L'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatif à la mission des commissaires aux comptes dans les partis et groupements politiques entrant dans le champ d'application de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 rappelle par ailleurs que « *les comptes d'ensemble de la formation politique, qui comprennent un bilan, un compte de résultat et une annexe, sont joints au rapport des commissaires aux comptes.* »

Dans 20 cas, la Commission a été destinataire d'un rapport de commissaires aux comptes auquel les comptes de la formation politique n'étaient pas joints, ne lui permettant pas ainsi de s'assurer que les comptes transmis étaient ceux réellement certifiés.

La Commission a également été destinataire, dans 11 cas, de deux versions des mêmes comptes : ceux joints au rapport de certification dont la présentation était celle de comptes d'association ou de société et ceux reprenant les règles de présentation du règlement comptable.

Pour le reste, si la grande majorité des rapports déposés respecte le contenu et la forme du rapport tels que prévus par les normes d'exercice professionnel, la Commission a constaté que l'identité du commissaire aux comptes n'était pas mentionnée dans un rapport de certification et que la signature du commissaire aux comptes était absente dans deux rapports. En outre, les comptes ne sont pas toujours désignés comme étant des comptes d'ensemble et le référentiel comptable n'est parfois pas cité ou cité de manière erronée.

L'absence d'identification ou de signature a donné lieu à chaque fois à un nouveau dépôt d'un rapport corrigé à la demande de la Commission.

Si la Commission est consciente des spécificités de la présentation des comptes des partis politiques qui diffère des modèles traditionnellement utilisés par les professionnels de la comptabilité, elle insiste, pour le bon exercice de sa mission prévue à l'article 11-7 de la loi du 11 mars 1988 précitée, sur la nécessité de lui fournir et soumettre des documents respectant le formalisme prévu par les textes applicables.

D. – Synthèse de la conformité des dépôts

L'obligation faite aux partis par le législateur de déposer leurs comptes au plus tard le 30 juin 2022 a été rappelée par la Commission dans sa circulaire du 13 avril 2022.

La Commission interroge, dans le cadre d'un processus contradictoire, les partis politiques concernés notamment sur les formalités de présentation et d'élaboration des comptes, sur la cohérence générale des comptes, sur la nature et l'origine des fonds perçus par le mandataire ainsi que leurs modalités de perception, sur la clarification du périmètre de certification et sur les informations devant figurer en annexe des comptes (flux financiers entre candidats et formations politiques, état des dettes, conditions d'octroi des emprunts consentis et souscrits, etc.).

Au-delà du problème de l'annexe incomplète évoqué ci-avant, les différents échanges avec les partis politiques ont eu pour objet une quarantaine de thématiques dont la bonne présentation des comptes (23 cas), les conditions d'octroi des prêts et des emprunts (22 cas), la vérification des contributions financières entre partis politiques (15 cas), des divergences constatées entre les comptes du parti et les justificatifs de recettes du mandataire (13 cas), des montants incohérents au sein du bilan ou du compte de résultat (9 cas), l'origine des dévolutions de l'excédent de comptes de campagne (6 cas), la prise en charge de dépenses électorales (5 cas).

Au final, les 260 demandes faites par lettre ou par courriel ont entraîné le dépôt de comptes corrigés dans 99 cas. Un troisième dépôt a été nécessaire dans 8 cas. En comparaison, les 260 processus contradictoires engagés pour les comptes de l'exercice 2020 avaient entraîné le dépôt de 82 nouveaux comptes contre 91 sur 361 en 2019 et 111 sur 307 en 2018.

A l'issue de ce processus contradictoire, la Commission s'est prononcée sur le respect des obligations prévues à l'article 11-7 de la loi du 11 mars 1988 en ses séances des 21 et 28 mars, 4 juillet, 17 et 24 octobre, 21 et 28 novembre, et 5 décembre 2022.

Sont publiés (4) sur le site internet de la Commission, les **515** comptes déposés (soit 87,6 % au regard du nombre de partis tenus de déposer des comptes). La liste des partis est jointe en annexe du présent avis.

1. **Comptes non déposés : 73 (soit 12,4 % des formations tenues de déposer des comptes) :**

Cette absence de dépôt a persisté après que la Commission a rappelé à ces partis leur obligation de déposer des comptes.

2. **Dépôts conformes : 472 (soit 91,7 % des comptes déposés) dont :**

- **427** comptes certifiés **sans réserve ni observations du ou des commissaires aux comptes.**

La norme d'exercice professionnel 700 relative au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés énonce que « *le commissaire aux comptes formule une certification sans réserve lorsque l'audit des comptes qu'il a mis en œuvre lui a permis d'obtenir l'assurance élevée, mais non absolue du fait des limites de l'audit, et qualifiée, par convention, d'assurance raisonnable que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives* ».

- **40** avec des observations.

Certaines de ces observations signalent la situation sanitaire ou encore le changement de méthodes comptables induit par la mise en conformité avec le nouveau règlement comptable. Quelques-unes portent sur des sujets de fond importants et parfois identiques d'une année sur l'autre, par exemple dans un cas sur l'existence d'une dette élevée à l'égard d'un fournisseur, dans un autre sur les conditions d'octroi des emprunts souscrits, dans d'autres sur le fait que les comptes sont établis dans une optique liquidative ou devraient l'être.

- **5** comptes certifiés **avec réserve** dont **3** avec, en outre, des observations.

Ces réserves sont de portée et de nature très variables. La norme d'exercice professionnel précitée énonce que « *le commissaire aux comptes formule une certification avec réserve pour désaccord : lorsqu'il a identifié au cours de son audit des comptes des anomalies significatives et que celles-ci n'ont pas été corrigées ; que les incidences sur les comptes des anomalies significatives sont clairement circonscrites et que la formulation de la réserve est suffisante pour permettre à l'utilisateur des comptes de fonder son jugement en connaissance de cause. Le commissaire aux comptes formule une certification avec réserve pour limitation : lorsqu'il n'a pas pu mettre en œuvre toutes les procédures d'audit nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes ; que les incidences sur les comptes des limitations à ses travaux sont clairement circonscrites et que la formulation de la réserve est suffisante pour permettre à l'utilisateur des comptes de fonder son jugement en connaissance de cause* ».

3. **Dépôts non conformes : 43 (soit 8,3 % des comptes déposés) dont :**

- **36** comptes certifiés par un ou deux commissaires aux comptes, **déposés hors délai** après le 30 juin 2022, dont **1 avec réserve, 1 avec réserve et observations** et **1** dont la **présentation et l'établissement ne respectaient pas les règles du règlement comptable ;**
- **7** comptes **non certifiés par un ou deux commissaires aux comptes**, dont **1 déposé hors délai** après le 30 juin 2022 dont la **présentation et l'établissement ne respectaient pas les règles du règlement comptable.**

4. **Décisions de la Commission**

La Commission a procédé à une révision de sa pratique dans l'application des sanctions qu'elle est appelée à prononcer en sa séance du 29 septembre 2022. Pour le constat d'un premier manquement, elle retient des durées de privation du bénéfice de la réduction d'impôt, égales ou inférieures à un an, pour tous les cas de non-respect les plus courants (absence de dépôt des comptes, dépôt hors-délai, absence de certification des comptes et non-respect du règlement comptable). Pour le constat d'un deuxième ou troisième manquement sur plusieurs années consécutives, elle retient des durées de privation du bénéfice de la réduction d'impôt égales ou inférieures à trois ans. Ces durées, données à titre indicatif, n'ont pas pour vocation de répondre à l'ensemble des situations qui s'apprécient selon les caractéristiques individuelles du parti et du manquement constaté. Il en est de même de la perte de l'aide publique qui prive le parti du versement annuel dont il aurait dû être bénéficiaire. Il ne s'agit que de lignes directrices quant à la durée de la privation de droit en cas de non-respect constaté des obligations légales des partis politiques. Ainsi, les décisions de la Commission quant à la perte du droit à réduction d'impôt ou de l'aide publique ont été prises à chaque fois au regard des circonstances de l'espèce.

Lorsque la Commission a constaté qu'un parti politique n'avait pas respecté ses obligations légales mais avait décidé de sa dissolution à la date de sa décision, la perte du droit à réduction d'impôt étant devenue sans objet, elle ne s'est pas prononcée quant à sa durée.

Par ailleurs, l'article 25 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a introduit à l'article 11-9 de la loi du 11 mars 1988 précitée des dispositions créant des sanctions pénales encourues par les dirigeants de partis ou groupements politiques méconnaissant leurs obligations légales. Ainsi, « *le fait pour un dirigeant de droit ou de fait d'un parti ou groupement politique de ne pas déposer les comptes du parti ou groupement qu'il dirige dans les conditions fixées à l'article 11-7 est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende* ».

En outre, la Commission peut considérer qu'un parti politique respecte ses obligations prévues à l'article 11-7 de la loi du 11 mars 1988 tout en constatant une irrégularité susceptible de constituer une infraction pénale ou fiscale pour laquelle elle informe le procureur de la République ou les autorités compétentes. La Commission doit également informer l'administration fiscale ou Tracfin (5) lorsqu'elle constate des faits susceptibles d'être en relation avec une infraction aux législations relevant de ces services.

À l'issue de l'instruction des comptes d'ensemble de l'exercice 2021, la Commission a décidé de transmettre aux procureurs compétents des faits concernant 77 formations politiques. 3 cas ont fait l'objet d'un signalement ou d'un complément de signalement auprès des parquets compétents pour des faits susceptibles d'être considérés comme des infractions alors que la Commission a constaté le respect des obligations légales des partis politiques concernés.

La Commission avait effectué au total 69 signalements au titre de l'exercice 2020 aux procureurs de la République. Ces signalements transmis au cours du premier trimestre 2022 ont donné lieu à la date de publication du présent avis, selon les informations dont la Commission a été destinataire à :

- 4 classements sans suite ;
- 11 enquêtes préliminaires.

F. – Données chiffrées brutes concernant les 508 formations ayant déposé des comptes certifiés (y compris ceux déposés hors délai)

La Commission rappelle qu'elle ne reçoit et donc ne publie que les comptes d'ensemble des formations politiques, alors que les retraitements comptables peuvent être nombreux entre les entités intégrées dans ces comptes d'ensemble. Les partis politiques peuvent, en effet, intégrer dans leurs comptes un grand nombre d'entités de natures différentes (organisations territoriales à objet politique, S.C.I., institut de formation, maison d'édition, imprimerie, etc.). De surcroît, cette intégration porte sur une multitude d'opérations selon des méthodes comptables qui peuvent varier d'un parti à l'autre (intégration des écritures, intégration globale, intégration directe, par palier).

Toute analyse et *a fortiori* toute comparaison à partir de ces seules données doit donc être menée avec précaution. Dans cette limite, les développements qui suivent présentent des données générales relatives au résultat de l'exercice, à l'évolution générale des charges et des produits ainsi qu'à leur structure, puis à des éléments de l'annexe.

1. Evolution générale du résultat

- 239 formations ont connu un exercice déficitaire ;
- 262 un exercice excédentaire ;
- 7 un résultat d'exercice nul.

Parmi les comptes déficitaires, 167 partis ont un déficit qui ne dépasse pas 10 000 euros contre 153 au titre de l'exercice 2020. Le montant moyen des déficits est de 37 196 euros contre un peu moins de 33 000 euros au titre de l'exercice précédent.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une comptabilité d'engagement qui tient compte non seulement des produits reçus et des dépenses exécutées au cours de l'exercice, mais également des produits acquis et des charges nées au cours de l'exercice.

2. Evolution générale des charges et des produits

TABLEAU N° 1

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CHARGES ET DES PRODUITS ENTRE 2016 ET 2021

(Montant en euros)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des produits	209 873 110	209 238 405	217 358 805	217 814 978	158 534 688	188 196 312
Total des charges	185 570 034	222 450 365	165 113 152	204 695 198	141 368 631	170 221 391
Moyenne des charges	528 690	557 520	375 257	418 600	288 507	335 081
Médiane des charges	19 144	15 932	9 907	12 238	13 265	10 869

L'exercice 2020 traduisait une forte baisse du montant total des produits et des charges des partis politiques, supérieure aux effets mécaniques de l'absence d'opérations exceptionnelles du type de celles qui avaient marqué les deux exercices précédents (vente des sièges du *Parti socialiste* et du parti *Les Républicains*). La crise sanitaire avait pu contribuer à ce que ces diminutions interviennent bien qu'il se soit agi d'une année d'élections municipales. L'année 2021, qui précède des échéances électorales importantes, marque une hausse des produits et des charges en vue d'y faire face.

3. La structure des produits

Le décret d'attribution de l'aide publique prévoyait pour 2021 un montant total de 66,13 millions d'euros dont 32,09 millions au titre de la première fraction et 34,03 millions au titre de la seconde fraction.

Au-delà de l'aide publique budgétaire, l'Etat finance indirectement les partis politiques en accordant aux donateurs et cotisants une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % des sommes versées au mandataire d'un parti (y compris les contributions d'élus). Depuis la loi n° 2011-1978 de finances rectificative pour 2011, les versements pris en compte pour le calcul du droit à la réduction d'impôt sont retenus dans la limite de 15 000 € par an et par foyer fiscal, dans la limite générale de 20 % du revenu imposable applicable à l'ensemble des dons.

Les cotisations et les dons ne peuvent excéder, hors contributions d'élus, 7 500 euros par personne et par an pour tous partis confondus. La Commission vérifie le respect de ces plafonds.

Le tableau ci-après indique la structure des produits des formations politiques au titre de l'exercice 2021 et précise pour chacun des postes les montants médian, maximum et moyen. De nombreux partis n'ayant pas ou très peu de produits, ce qui rendrait la médiane et la moyenne non significatives, les 178 partis ayant des produits inférieurs à 5 000 euros n'ont pas été inclus dans cette présentation.

Seuls les 330 partis ayant un total de produits supérieur à 5 000 euros ont été pris en compte.

TABLEAU N° 2

EXERCICE 2021 – STRUCTURE DES PRODUITS DES FORMATIONS POLITIQUES AYANT UN TOTAL DE PRODUITS SUPÉRIEUR À 5 000 EUROS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Totaux	%	Médiane	Maximum	Moyenne
Cotisations des adhérents	23 930 682	12,7%	425	5 907 699	72 517
Contributions des élus	20 553 864	10,9%	-	6 219 065	62 284
Financement public 2021 (*)	66 187 369	35,2%	-	20 960 439	200 568
Autres aides publiques	158 142	0,1%	-	72 610	481
Dons de personnes physiques	36 219 358	19,3%	9 947	5 312 871	109 756
Dévolutions de l'excédent de comptes de campagne	265 987	0,1%	-	82 200	806
Dévolutions de partis ou groupements politiques	134 478	0,1%	-	61 960	408
Contributions d'autres formations	8 172 568	4,3%	-	2 939 743	24 765
Prestations de services (manifestations et colloques)	4 621 324	2,5%	-	1 810 794	14 004
Prestations de services aux candidats	6 638 740	3,5%	-	1 753 333	20 117
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 902 118	4,2%	-	1 973 403	23 946
Ventes de marchandises, productions vendues (biens et services), production stockée et production immobilisée	8 226 925	4,4%	-	4 061 039	24 930
Produits des entités non significatives	16 970	0,0%	-	10 875	51
Autres produits	1 506 524	0,8%	-	469 643	4 565
Sous-total produits "courants"	184 535 049	98,2%	29 640	30 713 057	559 197
Produits financiers	373 353	0,2%	-	112 028	1 131
Produits exceptionnels	3 050 621	1,6%	-	1 447 373	9 244
Total des produits	187 959 023	100,0%	30 104	30 714 664	569 611

(*) Si le décret d'attribution de l'aide publique prévoyait 66,13 millions d'euros d'aide publique, le total de l'aide publique déclarée dans les comptes 2021 est égal à 66,18 millions d'euros. La différence d'un peu plus de 50 000 euros provient d'un versement de l'aide publique de 13 389 euros prévu par le décret d'attribution et n'ayant pas eu lieu en raison de la dissolution du parti concerné et de 66 715 euros enregistrés à tort dans des comptes de partis comme étant issus du versement de l'aide

publique. Par ailleurs, les produits du parti Vivre la Réunion ayant bénéficié de 1 443 euros d'aide publique ne sont pas intégrés dans le tableau n° 2, le total de ses produits étant inférieur à 5 000 euros.

La hausse du total des produits entre 2020 et 2021 d'un montant de 29,66 millions d'euros trouve son origine en grande partie dans la hausse du montant total des dons et cotisations perçus (20,04 millions d'euros supplémentaires décomposés comme suit : 6,02 millions de cotisations des adhérents, 2,58 millions d'euros de contributions des élus et 11,44 millions d'euros de dons de personnes physiques).

Le total des produits des 178 partis non retenus dans ce tableau est de 237 286 euros, soit en moyenne 1 333 euros.

4. La répartition des charges

Ni la Constitution ni la loi ne conditionnent ou ne limitent les dépenses des formations politiques. Ni l'opportunité ni la régularité des dépenses ne relèvent de la compétence de la Commission. En tout état de cause, elles ne doivent pas être contraires à l'objet social du parti, et leur engagement comme leur paiement doivent respecter les procédures internes de la formation politique.

Si les commissaires aux comptes venaient à identifier au cours de leur audit des dépenses constitutives d'irrégularités dans les limites évoquées ci-dessus, ils seraient amenés à les signaler dans une communication *ad hoc* adressée à la plus haute instance dirigeante de la formation politique. Les mêmes commissaires aux comptes apprécient en outre l'étendue et la nature des dispositifs d'audit interne visant à vérifier la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne existantes, ainsi que la réalité, la nature et le montant des dépenses de la formation politique, comptabilisées en charges dans le compte de résultat d'ensemble de la formation politique. Aucune des certifications au titre de l'exercice 2021 ne comporte de réserves ou d'observations à ce titre.

Seuls les partis politiques dont la Commission a constaté qu'ils ont déposé des comptes conformément à l'article 11-7 de la loi du 11 mars 1988 ou qui ont déclaré un mandataire financier ou reçu un agrément pour leur association de financement l'année de l'élection peuvent financer les campagnes électorales.

Le plan de comptes prévu par le règlement comptable prévoit des comptes spécifiques pour retracer l'intervention financière des partis politiques dans le financement des campagnes électorales.

Les versements vers d'autres partis politiques sont également retracés dans les comptes de partis. Ils portent sur un montant total de 8 672 553 euros et proviennent de 49 partis politiques contributeurs. La bonne compréhension des postes des charges d'exploitation concernant les versements aux candidats et aux partis suppose de compléter leur lecture par celle des prêts qui figurent au bilan et sont détaillés en annexe aux comptes.

Comme pour le tableau n° 2 et pour les mêmes raisons, seuls ont été pris en compte dans le tableau ci-dessous, et dans un souci d'homogénéité, les partis ayant un total des produits supérieur à 5 000 euros, soit, les 330 partis dont les données sont reprises dans ledit tableau.

TABLEAU N° 3

EXERCICE 2021 – STRUCTURE DES CHARGES DES FORMATIONS POLITIQUES
AYANT UN TOTAL DE PRODUITS SUPÉRIEUR À 5 000 EUROS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Totaux	%	Médiane	Maximum	Moyenne
Contributions versées aux candidats	4 137 463	2,4%	-	1 006 027	12 538
Prises en charge de dépenses électorales	6 056 668	3,6%	-	1 649 380	18 354
Contributions à des partis ou groupements politiques (*)	8 662 606	5,1%	-	4 018 535	26 250
Contributions à des organisations territoriales ou spécialisées du parti	151 645	0,1%	-	136 645	460
Contributions à d'autres organismes	1 157 581	0,7%	-	343 832	3 508
Achats de marchandises et variation de stocks	928 433	0,5%	-	441 216	2 813
Congrès, manifestations et universités	9 499 291	5,6%	-	2 457 735	28 786
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	8 632 128	5,1%	-	2 566 414	26 158
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	15 792 115	9,3%	410	3 490 952	47 855
Déplacements, missions et réceptions	7 925 212	4,7%	1 035	1 379 351	24 016
Honoraires	8 668 534	5,1%	3 123	1 276 417	26 268
Personnels extérieurs	575 740	0,3%	-	266 050	1 745
Autres achats et autres charges externes	30 532 413	18,0%	4 264	5 227 529	92 522
Impôts et taxes	5 639 395	3,3%	-	1 585 422	17 089

Exercice 2021	Totaux	%	Médiane	Maximum	Moyenne
Salaires et traitements	32 006 954	18,9%	-	6 900 780	96 991
Charges sociales	13 124 687	7,7%	-	2 955 235	39 772
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	4 092 253	2,4%	-	1 373 852	12 401
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	732 727	0,4%	-	600 000	2 220
Dotations aux provisions	2 451 808	1,4%	-	670 000	7 430
Charges des entités non significatives	8 824	0,0%	-	8 178	27
Autres charges	1 274 971	0,8%	-	402 111	3 864
Sous-total charges "courantes"	162 051 448	95,6%	26 232	24 861 040	491 065
Charges financières	2 654 004	1,6%	-	1 091 145	8 042
Charges exceptionnelles	4 805 426	2,8%	-	2 983 234	14 562
Impôts sur les bénéfices	93752	0,1%	-	75 228	284
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	0,0%	-	-	-
Intérêts des tiers	-47 387	0,0%	-	-	-217
Total des charges	169 557 243	100,0%	27 612	25 260 647	513 810

(*) La différence de 9 947 euros avec le montant total des contributions mentionné précédemment correspond au montant des contributions de 5 partis politiques non retenus dans ce tableau car leurs ressources sont inférieures à 5 000 euros.

Le total des charges des 178 partis non retenus dans ce tableau comme dans le précédent est de 664 146 euros, soit 3 731 euros en moyenne. Pour ces partis, le décalage entre les produits et les charges (426 860 euros) tient notamment aux postes « Honoraires » (38 % du montant total des charges), « Autres achats et autres charges externes » (17 %), « Déplacements, missions et réceptions » (9 %) et « Communication » (8 %).

5. Les prêts et emprunts

Concernant les prêts et les emprunts, la Commission vérifie la présence, dans l'annexe des comptes, des montants et conditions d'octroi des prêts consentis ou emprunts souscrits ainsi que l'identité des emprunteurs et des prêteurs. Depuis la loi pour la confiance dans la vie politique du 15 septembre 2017, les conditions d'octroi des prêts de personnes physiques et de personnes morales ont été encadrées. La Commission vérifie les conditions de l'ensemble des prêts consentis aux partis politiques, avant et après la loi pour la confiance dans la vie politique précitée, pour s'assurer notamment que les prêts ou crédits dont ont pu bénéficier les partis politiques soient bien remboursés à l'échéance contractuelle et ne se transforment pas en une libéralité déguisée, prohibée par la loi.

TABLEAU N° 4

EXERCICE 2021 – MONTANT DES PRÊTS DES 508 FORMATIONS POLITIQUES À D'AUTRES PARTIS POLITIQUES ET À DES CANDIDATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Montant en euros)

	Prêts à des partis politiques (brut)	Prêts à des partis politiques (net)	Prêts aux candidats (brut)	Prêts aux candidats (net)
Total	772 673	770 673	33 172 373	30 939 999
Moyenne des prêts versés	110 382	110 096	381 292	368 333
Maximum	501 689	501 689	9 103 176	9 085 316
Nombre de partis	7	7	87	84

Le montant total des prêts aux candidats évolue fortement d'une année sur l'autre au regard du calendrier électoral (15,98 millions en 2019, 8,56 millions en 2020 et 30,94 millions en 2021). L'analyse de son évolution est délicate : en effet, le montant total comprend tous les prêts non encore remboursés en fin d'année de l'exercice concerné ; y figurent ainsi les prêts consentis dans l'exercice mais également ceux plus anciens ; en revanche par construction, ne sont pas comptabilisés les prêts consentis et remboursés dans l'année. Les montants nets des prêts correspondent à leurs montants bruts desquels sont retranchées les éventuelles dépréciations.

TABLEAU N° 5

EXERCICE 2021 – MONTANT DES EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE PERSONNES PHYSIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2021

(Montant en euros)

	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	Emprunts et dettes auprès de personnes physiques à taux préférentiel	Autres emprunts et dettes auprès de personnes physiques	Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques
Total	55 201 411	292 658	30 619 128	1 470 173
Moyenne	1 415 421	48 776	1 913 695	163 353
Maximum	19 636 093	153 849	15 013 840	805 060
Nombre de partis	39	6	17	9

Les emprunts et dettes auprès des personnes physiques ont fortement augmenté entre 2019 et 2021 (11,23 millions d'euros en 2019, 16,56 millions d'euros en 2020 et 30,91 millions d'euros en 2021). Il est à noter que le *Rassemblement National* concentre à lui seul la moitié du montant de l'exercice 2021 (15,01 millions d'euros).

III. – Données relatives aux formations politiques éligibles à l'aide publique

Sont présentées les données de l'exercice 2021 des partis politiques éligibles à l'aide publique au titre des élections législatives des 11 et 18 juin 2017. Le versement de l'aide publique au titre du résultat des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 n'apparaîtra dans les comptes des partis politiques concernés qu'au titre de ceux de l'exercice 2023 qui seront déposés à la Commission durant le premier semestre de l'année 2024.

1. Les éléments de synthèse

Les tableaux suivants récapitulent des éléments comptables généraux ressortant des comptes de l'exercice 2021 pour les partis politiques éligibles à l'aide publique, en distinguant les partis de métropole de ceux des outre-mer.

TABLEAU N° 6

ÉLÉMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'EXERCICE 2021 POUR LES 16 PARTIS ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE (MÉTROPOLE)

(Montant en euros)

Exercice 2021	Éléments du compte de résultat			Éléments du bilan		
	Total des produits	Total des charges	Résultat de l'exercice	Total de l'actif	Total des dettes	Situation nette
LAREM (*)	30 714 664	24 696 487	6 018 177	45 400 321	22 954 184	22 446 137
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS	28 063 041	25 260 647	2 802 394	47 010 408	7 545 989	39 464 419
LES RÉPUBLICAINS	23 700 123	22 311 076	1 389 046	23 562 324	18 949 509	4 612 815
PARTI SOCIALISTE	20 917 878	22 609 049	-1 691 171	45 910 847	7 183 232	38 727 615
RASSEMBLEMENT NATIONAL	9 553 471	12 325 387	-2 771 916	7 298 039	26 622 961	-19 324 922
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS	8 691 580	6 983 982	1 707 598	16 110 259	7 823 246	8 287 013
LA FRANCE INSOUmise	6 170 949	5 707 559	463 390	7 229 872	353 564	6 876 308
MOUVEMENT DÉMOCRATE	5 583 044	4 763 411	819 633	6 288 217	1 413 872	4 874 345
UNION DES DÉMOCRATES, RADICAUX ET LIBÉRAUX (*)	4 018 535	4 025 008	-6 473	24 482	6 144	18 338
LUTTE OUVRIÈRE	2 904 728	3 131 752	-227 024	4 297 292	234 162	4 063 130
DEBOUT LA FRANCE	1 147 760	855 922	291 838	356 658	996 810	-640 152
RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	806 873	762 884	43 989	139 564	14 607	124 957
PARTI RADICAL DE GAUCHE	797 289	1 056 123	-258 834	498 994	97 933	401 061

Exercice 2021	Éléments du compte de résultat			Éléments du bilan		
	Total des produits	Total des charges	Résultat de l'exercice	Total de l'actif	Total des dettes	Situation nette
PARTI ANIMALISTE	328 120	190 303	137 817	384 839	25 673	359 166
ÉCOLOGIE AU CENTRE	175 567	144 193	31 374	10 576	4 502 763	-4 492 187
LA FRANCE QUI OSE (*)	114 121	119 707	-5 586	1 160	11 927	-10 767

(*) Le parti *La République en Marche* a modifié sa dénomination le 17 septembre 2022 et est devenu *Renaissance*.

TABLEAU N° 7

ÉLÉMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'EXERCICE 2021 POUR LES 16 PARTIS ÉLIGIBLES
À L'AIDE PUBLIQUE (OUTRE-MER)

Exercice 2021	Éléments du compte de résultat			Éléments du bilan		
	Total des produits	Total des charges	Résultat de l'exercice	Total de l'actif	Total des dettes	Situation nette
PARTI PROGRESSISTE MARTINQUAIS	420 023	403 796	16 227	159 567	61 125	98 442
CALÉDONIE ENSEMBLE	279 547	152 130	127 417	81 399	217 372	-135 973
TAPURA HUIRAATIRA	239 559	305 945	-66 386	92 213	22 830	69 383
LE RASSEMBLEMENT - LES RÉPUBLICAINS	232 442	198 883	33 559	174 316	46 224	128 092
TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MA'OHĪ (FRONT DE LIBÉRATION DE POLYNÉSIE)	124 981	120 700	4 281	31 672	13 462	18 210
PARTI COMMUNISTE RÉUNIONNAIS	79 392	55 711	23 681	37 407	34 737	2 670
AMUITAHIRA'A O TE NUNA'A MAOHI	79 260	101 323	-22 063	89 172	56 517	32 655
GROUPEMENT FRANCE-RÉUNION	60 334	18 363	41 971	69 787	19 690	50 097
LES RÉPUBLICAINS - ENSEMBLE DANS LA FRANCE	55 738	52 746	2 992	34 315	1 954	32 361
ARCHIPEL DEMAIN	47 802	21 192	26 610	141 461	5 990	135 472
RÉZISTAN'S ÉGALITÉ 974	44 378	8 639	35 739	154 728	0	154 728
CAP SUR L'AVENIR	40 055	12 114	27 941	151 006	4 020	146 986
MOUVEMENT POPULAIRE CALÉDONIEN	8 474	10 370	-1 896	36 112	3 931	32 181
VIVRE LA RÉUNION	1 443	943	500	3 251	484	2 767
PROGRÈS 974	0	793	-793	203	434	-231
WALWARI	0	685	-685	19 682	1 316	18 366

Les postes retracés dans les deux tableaux ci-dessus fournissent une vue d'ensemble de la situation des partis qui y figurent. Leur lecture suppose cependant les précautions suivantes :

- un résultat très excédentaire ou déficitaire par rapport aux exercices précédents doit être interprété en tenant compte d'éventuels charges ou produits exceptionnels (par exemple une vente d'immeubles ou l'impact d'événements exceptionnels) ;
- des comptes déficitaires amènent à prêter dans la lecture du bilan et de l'annexe une attention accrue aux emprunts éventuellement souscrits ;
- une hausse importante des dettes ne revêt pas la même signification au regard par exemple du montant de l'actif ou de celui des produits. L'état détaillé des dettes est présenté aux tableaux 14 et 15 ci-après.

2. Les produits

Pour l'exercice 2021, les 32 formations politiques éligibles à l'aide publique concentrent plus de 76 % des produits (144 millions d'euros) de la totalité des partis politiques ayant déposé des comptes certifiés (188 millions d'euros).

TABLEAU N° 8

CLASSEMENT PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS POUR LES PARTIS ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE (MÉTROPOLE)

(Montant en euros)

FORMATION – Exercice 2021	Total des produits	Cotisations des adhérents	Cotisations des élus	Aide publique	Dons de personnes physiques	Autre
LAREM	30 714 664	-	587 889	20 977 584	4 709 513	4 439 678
	100%	0,0%	1,9%	68,3%	15,3%	14,5%
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS	28 063 041	5 907 699	6 219 065	2 157 132	5 312 871	8 466 274
	100%	21,1%	22,2%	7,7%	18,9%	30,2%
LES RÉPUBLICAINS	23 700 123	3 354 480	2 331 720	13 124 232	3 630 956	1 258 735
	100%	14,2%	9,8%	55,4%	15,3%	5,3%
PARTI SOCIALISTE	20 917 878	2 759 942	5 496 152	5 892 368	545 939	6 223 477
	100%	13,2%	26,3%	28,2%	2,6%	29,8%
RASSEMBLEMENT NATIONAL	9 553 471	1 382 652	975 208	5 178 178	631 047	1 386 386
	100%	14,5%	10,2%	54,2%	6,6%	14,5%
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS	8 691 580	1 094 270	2 452 196	2 162 727	227 900	2 754 487
	100%	12,6%	28,2%	24,9%	2,6%	31,7%
LA FRANCE INSOUMISE	6 170 949	-	17 249	4 382 627	956 146	814 927
	100%	0,0%	0,3%	71,0%	15,5%	13,2%
MOUVEMENT DÉMOCRATE	5 583 044	120 079	35 873	4 964 501	142 485	320 106
	100%	2,2%	0,6%	88,9%	2,6%	5,7%
UNION DES DÉMOCRATES, RADICAUX ET LIBÉRAUX (*)	4 018 535	-	-	4 018 535	-	-
	100%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
LUTTE OUVRIÈRE	2 904 728	1 246 007	2 712	304 938	844 767	506 304
	100%	42,9%	0,1%	10,5%	29,1%	17,4%
DEBOUT LA FRANCE	1 147 760	102 760	5 535	504 542	351 830	183 093
	100%	9,0%	0,5%	44,0%	30,7%	16,0%
RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	806 873	-	-	721 869	58 086	26 918
	100%	0,0%	0,0%	89,5%	7,2%	3,3%
PARTI RADICAL DE GAUCHE	797 289	16 860	26 321	676 434	67 534	10 140
	100%	2,1%	3,3%	84,8%	8,5%	1,3%
PARTI ANIMALISTE	328 120	158 873	16 039	67 189	59 345	26 674
	100%	48,4%	4,9%	20,5%	18,1%	8,1%
ÉCOLOGIE AU CENTRE	175 567	1 080	33 445	105 893	20 920	14 229
	100%	0,6%	19,0%	60,3%	11,9%	8,1%
LA FRANCE QUI OSE (*)	114 121	-	-	113 871	-	250

FORMATION – Exercice 2021	Total des produits	Cotisations des adhérents	Cotisations des élus	Aide publique	Dons de personnes physiques	Autre
	100%	0,0%	0,0%	99,8%	0,0%	0,2%

(*) L'Union des démocrates, radicaux et libéraux et La France qui ose sont des partis politiques dont l'objet est de percevoir l'aide publique afin de la redistribuer à d'autres partis politiques selon des accords passés avec eux.

L'absence de cotisations perçues par La République en Marche est due à la gratuité de l'adhésion au parti en 2021. Quant à La France insoumise, le parti ne perçoit pas de cotisation contrairement à la formation politique qui lui est proche Le Parti de Gauche.

TABLEAU N° 9

CLASSEMENT PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS POUR LES PARTIS ÉLIGIBLES
À L'AIDE PUBLIQUE (OUTRE-MER)

(Montant en euros)

FORMATION – Exercice 2021	Total	Cotisations des adhérents	Cotisations des élus	Aide publique	Dons de personnes physiques	Autre
PARTI PROGRESSISTE MARTINICAIS	420 023	15 214	29 057	260 398	1 820	113 534
	100%	3,6%	6,9%	62,0%	0,4%	27,0%
CALÉDONIE ENSEMBLE	279 547	30 309	54 252	184 209	2 881	7 896
	100%	10,8%	19,4%	65,9%	1,0%	2,8%
TAPURA HUIRAATIRA	239 559	8 698	48 235	165 608	14 958	2 060
	100%	3,6%	20,1%	69,1%	6,2%	0,9%
LE RASSEMBLEMENT - LES RÉPUBLICAINS	232 442	23 405	32 431	80 835	57 493	38 278
	100%	10,1%	14,0%	34,8%	24,7%	16,5%
TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MA'OHII (FRONT DE LIBÉRATION DE POLYNÉSIE)	124 981	12 976	26 439	66 249	1 780	17 537
	100%	10,4%	21,2%	53,0%	1,4%	14,0%
PARTI COMMUNISTE RÉUNIONNAIS	79 392	980	52 056	8 860	6 722	10 774
	100%	1,2%	65,6%	11,2%	8,5%	13,6%
AMUITAHIRA'A O TE NUNA'A MAOHI	79 260	3 855	6 285	35 718	33 269	133
	100%	4,9%	7,9%	45,1%	42,0%	0,2%
GROUPEMENT FRANCE-RÉUNION	60 334	-	46 777	13 557	-	-
	100%	0,0%	77,5%	22,5%	0,0%	0,0%
LES RÉPUBLICAINS - ENSEMBLE DANS LA FRANCE	55 738	59	-	7 913	47 766	-
	100%	0,1%	0,0%	14,2%	85,7%	0,0%
ARCHIPEL DEMAIN	47 802	335	8 280	39 184	-	3
	100%	0,7%	17,3%	82,0%	0,0%	0,0%
RÉZISTAN'S ÉGALITÉ 974	44 378	210	-	6 478	490	37 200
	100%	0,5%	0,0%	14,6%	1,1%	83,8%
CAP SUR L'AVENIR	40 055	405	-	39 184	-	466
	100%	1,0%	0,0%	97,8%	0,0%	1,2%
MOUVEMENT POPULAIRE CALÉDONNIEN	8 474	846	-	7 263	365	-
	100%	10,0%	0,0%	85,7%	4,3%	0,0%
VIVRE LA RÉUNION	1 443	-	-	1 443	-	-
	100%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%

FORMATION – Exercice 2021	Total	Cotisations des adhérents	Cotisations des élus	Aide publique	Dons de personnes physiques	Autre
PROGRÈS 974	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
WALWARI	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

La répartition de l'aide publique peut évoluer chaque année au regard du rattachement annuel des parlementaires au titre de la seconde fraction de l'aide publique.

Concernant les dons et cotisations des personnes physiques, la Commission a édité 480 253 reçus dématérialisés et 33 025 reçus imprimés utilisés en 2021, contre 294 050 reçus dématérialisés et 40 423 reçus imprimés en 2020.

3. La nature des charges

Les tableaux suivants présentent le total des charges ainsi que les principaux postes qui peuvent être qualifiés d'externes : dépenses de propagande et de communication (congrès, manifestation et université, communication), contributions aux candidats et aux autres formations politiques. La dernière colonne regroupe notamment les dépenses de fonctionnement courant.

TABLEAU N° 10

MONTANT DES CHARGES POUR LES PARTIS ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE (MÉTROPOLE)
PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS

(Montant en euros)

FORMATION – Exercice 2021	Total des charges	Contributions aux candidats et prises en charge électorales	Contributions à des partis ou groupements politiques	Congrès, manifestations et universités	Communication	Autre
LAREM	24 696 487	1 096 950	104 271	2 457 735	17 999	21 019 532
	100%	4,4%	0,4%	10,0%	0,1%	85,1%
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS	25 260 647	808 317	193 259	1 570 261	1 101 245	21 587 565
	100%	3,2%	0,8%	6,2%	4,4%	85,5%
LES RÉPUBLICAINS	22 311 077	941 550	12 000	1 473 600	2 566 414	17 317 513
	100%	4,2%	0,1%	6,6%	11,5%	77,6%
PARTI SOCIALISTE	22 609 049	1 425 793	156 423	119 672	222 975	20 684 186
	100%	6,3%	0,7%	0,5%	1,0%	91,5%
RASSEMBLEMENT NATIONAL	12 325 387	331 341	-	593 272	1 208 768	10 192 006
	100%	2,7%	0,0%	4,8%	9,8%	82,7%
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS	6 983 982	360 702	405 187	-	-	6 218 093
	100%	5,2%	5,8%	0,0%	0,0%	89,0%
LA FRANCE INSOUmise	5 707 559	143 917	208 948	801 114	453 310	4 100 270
	100%	2,5%	3,7%	14,0%	7,9%	71,8%
MOUVEMENT DÉMOCRATE	4 763 411	248 495	660 700	371 390	298 027	3 184 799
	100%	5,2%	13,9%	7,8%	6,3%	66,9%
UNION DES DÉMOCRATES, RADICAUX ET LIBÉRAUX	4 025 008	-	4 018 535	-	-	6 473
	100%	0,0%	99,8%	0,0%	0,0%	0,2%
LUTTE OUVRIÈRE	3 131 752	1 732 185	-	127 473	514 032	758 062
	100%	55,3%	0,0%	4,1%	16,4%	24,2%
DEBOUT LA FRANCE	855 922	243 171	2 500	-	2 212	608 039
	100%	28,4%	0,3%	0,0%	0,3%	71,0%

FORMATION – Exercice 2021	Total des charges	Contributions aux candidats et prises en charge électorales	Contributions à des partis ou groupements politiques	Congrès, manifestations et universités	Communication	Autre
RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	762 884	73 093	602 839	7 303	2 541	77 108
	100%	9,6%	79,0%	1,0%	0,3%	10,1%
PARTI RADICAL DE GAUCHE	1 056 123	16 038	228 219	61 823	33 104	716 939
	100%	1,5%	21,6%	5,9%	3,1%	67,9%
PARTI ANIMALISTE	190 303	-	-	-	62 054	128 249
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	32,6%	67,4%
ÉCOLOGIE AU CENTRE	144 193	34 629	6 100	-	-	103 464
	100%	24,0%	4,2%	0,0%	0,0%	71,8%
LA FRANCE QUI OSE	119 707	-	93 637	-	-	26 070
	100%	0,0%	78,2%	0,0%	0,0%	21,8%

TABLEAU N° 11

MONTANT DES CHARGES POUR LES PARTIS ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE (OUTRE-MER)
PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS*(Montant en euros)*

FORMATION – Exercice 2021	Total des charges	Contributions aux candidats et prises en charge électorales	Contributions à des partis ou groupements politiques	Congrès, manifestations et universités	Communication	Autre
PARTI PROGRESSISTE MARTINIQUEAIS	403 796	-	81 859	-	-	321 937
	100%	0,0%	20,3%	0,0%	0,0%	79,7%
CALÉDONIE ENSEMBLE	152 130	-1 739	-	14 458	-	139 411
	100%	-1,1%	0,0%	9,5%	0,0%	91,6%
TAPURA HUIRAATIRA	305 945	-	-	-	-	305 945
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
LE RASSEMBLEMENT - LES RÉPUBLICAINS	198 883	-	18 116	-	-	180 767
	100%	0,0%	9,1%	0,0%	0,0%	90,9%
TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MA'OHII (FRONT DE LIBÉRATION DE POLYNÉSIE)	120 700	-	-	-	-	120 700
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
PARTI COMMUNISTE RÉUNIONNAIS	55 711	1 800	-	-	17 681	36 230
	100%	3,2%	0,0%	0,0%	31,7%	65,0%
AMUITAHIRA'A O TE NUNA'A MAOHI	101 323	-	-	-	-	101 323
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
GROUPEMENT FRANCE-RÉUNION	18 363	-	-	-	-	18 363
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
LES RÉPUBLICAINS - ENSEMBLE DANS LA FRANCE	52 746	-	-	-	-	52 746
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
ARCHIPEL DEMAIN	21 192	-	-	-	-	21 192
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
RÉZISTAN'S ÉGALITÉ 974	8 639	-	-	-	-	8 639

FORMATION – Exercice 2021	Total des charges	Contributions aux candidats et prises en charge électorales	Contributions à des partis ou groupements politiques	Congrès, manifestations et universités	Communication	Autre
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
CAP SUR L'AVENIR	12 114	-	-	-	-	12 114
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
MOUVEMENT POPULAIRE CALÉDONIEN	10 370	-	4 190	-	-	6 180
	100%	0,0%	40,4%	0,0%	0,0%	59,6%
VIVRE LA RÉUNION	943	-	-	-	-	943
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
PROGRÈS 974	793	-	-	-	-	793
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
WALWARI	685	-	-	-	-	685
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%

En application de l'article 25 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, l'annexe des comptes comporte « les flux financiers avec les candidats tenus d'établir un compte de campagne en application de l'article L. 52-12 du code électoral ». Le contenu de l'annexe sur ces interventions financières des partis politiques auprès des candidats a été fortement enrichi par le règlement comptable. Doivent notamment figurer une liste des prêts octroyés à des partis ou des candidats, un état des prestations de services facturées aux candidats ventilées par catégorie d'élection, un état des contributions et des prises en charges de frais de campagne électorale ventilées par catégorie d'élection. La Commission s'assure de la cohérence entre le contenu de cette annexe et celui des comptes de campagne (voir *supra*).

4. Le bilan

TABLEAU N° 12

MONTANTS ET VARIATION DES BILANS DES EXERCICES 2020 ET 2021 POUR LES PARTIS ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE (MÉTROPOLE) PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Total du bilan Exercice 2021	Total du bilan Exercice 2020	Variation
LAREM	45 400 321	26 137 017	19 263 304
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS	47 010 408	40 813 955	6 196 453
LES RÉPUBLICAINS	23 562 324	20 961 902	2 600 422
PARTI SOCIALISTE	45 910 847	48 900 480	- 2 989 633
RASSEMBLEMENT NATIONAL	7 298 039	5 411 583	1 886 456
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS	16 110 259	7 158 115	8 952 144
LA FRANCE INSOUmise	7 229 872	6 595 097	634 775
MOUVEMENT DÉMOCRATE	6 288 217	4 982 967	1 305 250
UNION DES DÉMOCRATES, RADICAUX ET LIBÉRAUX	24 482	30 799	- 6 317
LUTTE OUVRIÈRE	4 297 292	4 586 765	- 289 473
DEBOUT LA FRANCE	356 658	69 111	287 547
RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	139 564	110 208	29 356
PARTI RADICAL DE GAUCHE	498 994	745 345	- 246 351
PARTI ANIMALISTE	384 839	230 257	154 582
ÉCOLOGIE AU CENTRE	10 576	31 397	- 20 821
LA FRANCE QUI OSE	1 160	2 960	- 1 800

La forte évolution bilancielle de *La République en Marche* (+ 19,2 millions d'euros) est la conséquence de l'acquisition de son siège qui a fait passer le poste « Terrains et construction » de l'actif du bilan de 0 en 2020 à 21,9 millions d'euros net en 2021. La hausse également constatée pour le parti *Europe Écologie Les Verts* est la conséquence des prêts du parti consentis (8,3 millions net) aux candidats qu'il soutenait aux élections régionales et au candidat à l'élection présidentielle ayant remporté la « Primaire présidentielle écologiste de 2021 ». Ces prêts ont été en partie financés par un emprunt bancaire de 6,5 millions d'euros. De même, le montant total des prêts du *Parti communiste français* aux candidats qu'il soutenait est passé de 1,6 millions d'euros à 3,8 millions d'euros net au 31 décembre 2021.

TABLEAU N° 13

MONTANTS ET VARIATION DES BILANS DES EXERCICES 2020 ET 2021 POUR LES PARTIS ÉLIGIBLES
À L'AIDE PUBLIQUE (OUTRE-MER) PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Total du bilan Exercice 2021	Total du bilan Exercice 2020	Variation
PARTI PROGRESSISTE MARTINQUAIS	159 567	154 669	4 898
CALÉDONIE ENSEMBLE	81 399	117 473	-36 074
TAPURA HUIRAATIRA	92 213	162 393	-70 180
LE RASSEMBLEMENT - LES RÉPUBLICAINS	174 316	181 119	-6 803
TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MA'OHI (FRONT DE LIBÉRATION DE POLYNÉSIE)	31 672	27 039	4 633
PARTI COMMUNISTE RÉUNIONNAIS	37 407	16 802	20 605
AMUITAHIRA'A O TE NUNA'A MAOHI	89 172	93 382	-4 210
GROUPEMENT FRANCE-RÉUNION	69 787	26 145	43 642
LES RÉPUBLICAINS - ENSEMBLE DANS LA FRANCE	34 315	31 331	2 984
ARCHIPEL DEMAIN	141 461	118 941	22 520
RÉZISTAN'S ÉGALITÉ 974	154 728	120 899	33 829
CAP SUR L'AVENIR	151 006	123 536	27 470
MOUVEMENT POPULAIRE CALÉDONIEN	36 112	36 480	-368
VIVRE LA RÉUNION	3 251	4 835	-1 584
PROGRÈS 974	203	996	-793
WALWARI	19 682	-	19 682

Le tableau n° 14 présente le montant des dettes à la date de clôture des comptes. Elles représentent 81 % du montant total de l'endettement de tous les partis politiques (98,7 millions d'euros pour un total de 122,2 millions d'euros).

TABLEAU N° 14

MONTANT DES DETTES À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES POUR LES PARTIS ÉLIGIBLES
À L'AIDE PUBLIQUE (MÉTROPOLE) PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Total des dettes	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	Emprunts et dettes auprès de personnes physiques	Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes fiscales et sociales	Autre (*)
LAREM	22 954 184	19 636 093	-	-	2 109 288	1 201 652	7 151
	100%	85,5%	0,0%	0,0%	9,2%	5,2%	0,0%
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS	7 545 989	1 732 778	216 727	-	1 369 882	2 221 312	2 005 290
	100%	23,0%	2,9%	0,0%	18,2%	29,4%	26,6%
LES RÉPUBLICAINS	18 949 509	12 696 222	100 000	-	3 646 670	1 530 850	975 767

Exercice 2021	Total des dettes	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	Emprunts et dettes auprès de personnes physiques	Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes fiscales et sociales	Autre (*)
	100%	67,0%	0,5%	0,0%	19,2%	8,1%	5,1%
PARTI SOCIALISTE	7 183 232	1 171 168	-	12 012	1 615 660	2 040 151	2 344 241
	100%	16,3%	0,0%	0,2%	22,5%	28,4%	32,6%
RASSEMBLEMENT NATIONAL	26 622 961	7 345 317	15 013 840	380 075	2 094 362	797 448	991 919
	100%	27,6%	56,4%	1,4%	7,9%	3,0%	3,7%
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS	7 823 246	7 300 032	-	-	215 194	246 809	61 211
	100%	93,3%	0,0%	0,0%	2,8%	3,2%	0,8%
LA FRANCE INSOUmise	353 564	-	-	-	187 150	157 710	8 704
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	52,9%	44,6%	2,5%
MOUVEMENT DÉMOCRATE	1 413 872	39 641	-	805 060	293 776	275 245	150
	100%	2,8%	0,0%	56,9%	20,8%	19,5%	0,0%
UNION DES DÉMOCRATES, RADICAUX ET LIBÉRAUX	6 144	-	-	-	6 144	-	-
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
LUTTE OUVRIÈRE	234 162	277	-	-	201 640	9 111	23 134
	100%	0,1%	0,0%	0,0%	86,1%	3,9%	9,9%
DEBOUT LA FRANCE	996 810	49 230	279 250	-	655 134	12 263	933
	100%	4,9%	28,0%	0,0%	65,7%	1,2%	0,1%
RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	14 607	-	-	-	9 614	4 993	-
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	65,8%	34,2%	0,0%
PARTI RADICAL DE GAUCHE	97 933	-	-	-	40 225	56 730	978
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	41,1%	57,9%	1,0%
PARTI ANIMALISTE	25 673	-	-	-	15 794	9 785	94
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	61,5%	38,1%	0,4%
ÉCOLOGIE AU CENTRE	4 502 763	-	4 490 467	-	-	1 136	11 160
	100%	0,0%	99,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%
LA FRANCE QUI OSE	11 927	-	-	-	5 400	-	6 527
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	45,3%	0,0%	54,7%

(*) Cet intitulé inclut les dettes envers les candidats, les dettes envers les organisations territoriales, les produits constatés d'avance et les autres dettes.

TABLEAU N° 15

MONTANT DES DETTES À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES POUR LES PARTIS ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE (OUTRE-MER) PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Total des dettes	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	Emprunts et dettes auprès de personnes physiques	Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes fiscales et sociales	Autre
PARTI PROGRESSISTE MARTINICAIS	61 125	-	-	-	36 034	16 725	8 366
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	59,0%	27,4%	13,7%

Exercice 2021	Total des dettes	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	Emprunts et dettes auprès de personnes physiques	Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes fiscales et sociales	Autre
CALÉDONIE ENSEMBLE	217 372	123 304	-	-	76 306	661	17 101
	100%	56,7%	0,0%	0,0%	35,1%	0,3%	7,9%
TAPURA HUIRAATIRA	22 830	-	-	-	11 409	11 421	-
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	0,0%
LE RASSEMBLEMENT - LES RÉPUBLICAINS	46 224	-	-	-	18 479	27 745	-
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	40,0%	60,0%	0,0%
TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MA'OHII (FRONT DE LIBÉRATION DE POLYNÉSIE)	13 462	-	-	-	12 168	1 294	-
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	90,4%	9,6%	0,0%
PARTI COMMUNISTE RÉUNIONNAIS	34 737	-	-	-	30 074	2 142	2 521
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	86,6%	6,2%	7,3%
AMUITAHIRA'A O TE NUNA'A MAOHI	56 517	15 983	-	-	6 336	3 952	30 246
	100%	28,3%	0,0%	0,0%	11,2%	7,0%	53,5%
GROUPEMENT FRANCE-RÉUNION	19 690	-	-	-	5 642	-	14 048
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	28,7%	0,0%	71,3%
LES RÉPUBLICAINS - ENSEMBLE DANS LA FRANCE	1 954	-	-	-	1 954	-	-
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
ARCHIPEL DEMAIN	5 990	-	-	-	5 990	-	-
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
RÉZISTAN'S ÉGALITÉ 974	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
CAP SUR L'AVENIR	4 020	-	-	-	2 421	-	1 599
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	60,2%	0,0%	39,8%
MOUVEMENT POPULAIRE CALÉDONIEN	3 931	-	-	-	1 528	-	2 403
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	38,9%	0,0%	61,1%
VIVRE LA RÉUNION	484	-	-	-	434	-	50
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	89,7%	0,0%	10,3%
PROGRÈS 974	434	-	-	-	434	-	-
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%
WALWARI	1 316	-	-	-	1 071	-	245
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	81,4%	0,0%	18,6%

La structure des dettes d'un parti traduit sa situation financière et peut faire ressortir des points d'attention.

La Commission examine l'état des dettes au regard de leurs échéances. Ainsi, en présence d'une dette fournisseur dont l'échéance à moins d'un an ne serait pas respectée, elle demande des éléments complémentaires au parti concerné afin de s'assurer de la réalité des difficultés ou du report des échéances. Un constat contraire pourrait signifier que le parti bénéficie d'un avantage interdit en provenance d'une personne morale.

**IV. – Données relatives aux formations politiques ayant des produits supérieurs
à 1 500 000 euros non éligibles à l'aide publique**

1. Les éléments de synthèse

TABLEAU N° 16

ÉLÉMENTS COMPTABLES CONCERNANT L'EXERCICE 2021 POUR LES 4 PARTIS NON ÉLIGIBLES
À L'AIDE PUBLIQUE AYANT DES PRODUITS SUPÉRIEURS À 1,5 MILLIONS D'EUROS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Éléments du compte de résultat			Éléments du bilan		
	Total des produits	Total des charges	Résultat de l'exercice	Total de l'actif	Total des dettes	Situation nette
RECONQUÊTE !	7 851 487	2 623 354	5 228 133	7 815 898	2 587 765	5 228 133
UNION DES DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS	3 538 250	2 802 738	735 512	2 288 551	227 431	2 061 120
LIBRES !	2 762 034	2 281 658	480 376	854 345	98 059	756 286
LES PATRIOTES	2 590 349	1 331 842	1 258 507	1 636 891	102 333	1 534 558

2. Les produits

TABLEAU N° 17

CLASSEMENT PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS POUR LES 4 PARTIS NON ÉLIGIBLES
À L'AIDE PUBLIQUE AYANT DES PRODUITS SUPÉRIEURS À 1,5 MILLIONS D'EUROS

(Montant en euros)

FORMATION – Exercice 2021	Total des produits	Cotisations des adhérents	Cotisations des élus	Aide publique	Dons de personnes physiques	Autre
RECONQUÊTE !	7 851 487	2 444 028	-	-	4 129 237	1 278 222
	100%	31,1%	0,0%	0,0%	52,6%	16,3%
UNION DES DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS (*)	3 538 250	69 330	131 182	-	51 611	3 286 127
	100%	2,0%	3,7%	0,0%	1,5%	92,9%
LIBRES !	2 762 034	-	-	-	1 719 088	1 042 946
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	62,2%	37,8%
LES PATRIOTES	2 590 349	1 317 015	-	-	1 210 313	63 021
	100%	50,8%	0,0%	0,0%	46,7%	2,4%

(*) L'Union des démocrates et indépendants a perçu 2,9 millions d'euros en provenance de l'Union des démocrates, radicaux et libéraux, parti bénéficiaire de l'aide publique pour un montant de 4 millions d'euros.

3. La nature des charges

TABLEAU N° 18

MONTANT DES CHARGES POUR LES 4 PARTIS NON ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE
AYANT DES PRODUITS SUPÉRIEURS À 1,5 MILLIONS D'EUROS

(Montant en euros)

FORMATION – Exercice 2021	Total des charges	Contributions aux candidats et prises en charge électorale	Contributions à des partis ou groupements politiques	Congrès, manifestations et universités	Communication	Autre
RECONQUÊTE !	2 623 354	-	-	901 585	-	1 721 769
	100%	0,0%	0,0%	34,4%	0,0%	65,6%
UNION DES DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS	2 802 738	34 935	360 500	-	212 905	2 194 398
	100%	1,2%	12,9%	0,0%	7,6%	78,3%

FORMATION – Exercice 2021	Total des charges	Contributions aux candidats et prises en charge électorale	Contributions à des partis ou groupements politiques	Congrès, manifestations et universités	Communication	Autre
LIBRES !	2 281 658	555 605		54 457	280 554	1 391 042
	100%	24,3%	0,0%	2,4%	12,3%	61,0%
LES PATRIOTES	1 331 842	1 435	-	246	-	1 330 161
	100%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	99,9%

4. Le bilan

TABLEAU N° 19

MONTANTS ET VARIATION DES BILANS DES EXERCICES 2020 ET 2021 POUR LES 4 PARTIS NON ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE AYANT DES PRODUITS SUPÉRIEURS À 1,5 MILLIONS D'EUROS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Total du bilan Exercice 2021	Total du bilan Exercice 2020	Variation
RECONQUÊTE ! (*)	7 815 898	-	-
UNION DES DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS	2 288 551	1 721 403	567 148
LIBRES !	854 345	316 517	537 828
LES PATRIOTES	1 636 891	288 707	1 348 184

(*)Le parti politique Reconquête ! a été créé le 14 avril 2021.

TABLEAU N° 20

MONTANT DES DETTES À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES POUR LES 4 PARTIS NON ÉLIGIBLES À L'AIDE PUBLIQUE AYANT DES PRODUITS SUPÉRIEURS À 1,5 MILLIONS D'EURO PAR ORDRE DÉCROISSANT DU TOTAL DES PRODUITS

(Montant en euros)

Exercice 2021	Total des dettes	Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	Emprunts et dettes auprès de personnes physiques	Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Dettes fiscales et sociales	Autre
RECONQUÊTE !	2 587 765	-	1 805 731	-	717 238	37 380	27 416
	100%	0,0%	69,8%	0,0%	27,7%	1,4%	1,1%
UNION DES DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS	227 431	-	-	-	81 058	118 453	27 920
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	35,6%	52,1%	12,3%
LIBRES !	98 059	-	-	-	34 955	62 604	500
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	35,6%	63,8%	0,5%
LES PATRIOTES	102 333	-	-	-	68 550	28 939	4 844
	100%	0,0%	0,0%	0,0%	67,0%	28,3%	4,7%

L'extrême diversité de la structure bilancielle atteste de l'originalité de chaque parti et de la difficulté qu'il y a à les comparer.

LA PUBLICATION DES COMPTES

Conformément à la loi du 15 septembre 2017 relative à la confiance dans la vie politique, la Commission publie, après anonymisation des données à caractère personnel, les comptes de l'exercice 2021 intégralement, comme elle l'avait fait pour la première fois au titre de l'exercice 2018. L'objectif poursuivi par le législateur a été que soient rendues accessibles ces données relatives au financement de la vie politique.

Les comptes publiés sont accompagnés d'un extrait du rapport du ou des commissaires aux comptes lorsque figurent des réserves ou des observations importantes. Chaque fois qu'elle l'a estimé nécessaire, la Commission apporte également une information visant à éclairer la lecture des comptes ou à attirer l'attention sur un aspect des échanges ayant eu lieu durant la période d'examen des comptes.

Le tableau récapitulatif présenté à la suite du présent avis reprend pour chaque parti le sens de la décision et, le cas échéant, la durée de la perte du droit à la réduction d'impôt prévue en plus de l'interdiction de financer un candidat ou un autre parti politique. Les comptes sont disponibles par téléchargement sur le site de la Commission. Les données utilisées pour cette publication sont par ailleurs disponibles sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

FORMATIONS POLITIQUES TENUES DE DÉPOSER DES COMPTES CERTIFIÉS AUPRÈS DE LA CNCCFP AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2022 AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le tableau récapitulatif ci-après donne les informations suivantes :

- **dénomination des formations politiques** (classées par ordre alphabétique) ;
- **éligibilité à l'aide publique** (au titre des résultats des élections législatives 2017 et 2022) ;
- **localisation du siège du parti (code postal) ;**
- **décision de la Commission relative au respect des obligations légales du parti ;**
- **motif de la décision :**
 - DC : dépôt conforme des comptes ;
 - HD : dépôt hors délai des comptes, après le 30 juin 2022 ;
 - NC : dépôt non conforme des comptes du fait d'un refus de certification ou de l'absence de certification par un ou deux commissaires aux comptes ;
 - ANC : comptes non établis et/ou présentés conformément au règlement comptable ;
 - AD : absence de dépôt des comptes à la date de la séance de la Commission ;
- **nature de la certification des commissaires aux comptes :**
 - CO : comptes certifiés avec des observations ;
 - CR : comptes certifiés avec réserve.

Les informations présentes dans le tableau ne tiennent pas compte d'éventuels recours gracieux. Lorsque la Commission modifie sa décision initiale à la suite d'un recours gracieux, mention en sera faite sur son site internet.

- **durée de la privation du bénéfice de l'aide publique :** la durée maximale est de 3 ans. La date indiquée est celle à laquelle la privation prend fin. Lorsque la Commission a constaté qu'un parti politique n'avait pas respecté ses obligations légales mais avait décidé de sa dissolution à la date de sa décision, la mention « sans objet » est indiquée ;
- **durée de la privation du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du code général des impôts :** la durée maximale est de 3 ans. La date indiquée est celle à laquelle la privation prend fin. Lorsque la Commission a constaté qu'un parti politique n'avait pas respecté ses obligations légales mais avait décidé de sa dissolution à la date de sa décision, la mention « sans objet » est indiquée.

Attention : la durée de la privation du bénéfice de l'aide publique et de la réduction d'impôt qui figure dans le tableau récapitulatif est celle décidée par la Commission au titre de l'exercice 2021. Certains partis politiques ayant respecté leurs obligations légales au titre de l'exercice 2021 ont été privés du bénéfice de l'aide publique et du droit à réduction d'impôt pour une durée maximale de 3 ans au titre des exercices précédents, et cette privation peut être toujours en vigueur. **Pour disposer de la liste des décisions actualisées de la Commission, il convient de se reporter à la liste des partis politiques figurant sur son site internet.**

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
100 % PARIS	Non	Non	75018	Respect	DC	CS		
100% ASNIERES	Non	Non	92600	Respect	DC	CS		
100% SAVOIE	Non	Non	74410	Respect	DC	CS		
2022, L'ÉCOLOGIE ! POUR UNE RÉPUBLIQUE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	Non	Non	72700	Respect	DC	CS		
À GAUCHE, BESOIN D'OPTIMISME	Non	Non	75018	Respect	DC	CS		
À NOUS LA DÉMOCRATIE !	Non	Non	75010	Respect	DC	CS		
A.G.I.R.	Non	Non	04300	Respect	DC	CS		
A2M - ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, AULNAY RESPEC-	Non	Non	93600	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art. 200 du CGI
TUEUSE, AULNAY GAGNANTE								
ABG	Non	Non	75001	Respect	DC	CS		
ACTION POPULAIRE DE LA REUNION	Non	Non	97450	Respect	DC	CS		
ACTION SAVOIE PREMIÈRE	Non	Non	73410	Respect	DC	CS		
ADECSLOR	Non	Non	57000	Respect	DC	CS		
AGIR AU QUOTIDIEN AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN	Non	Non	91330	Respect	DC	CS		
AGIR ENSEMBLE	Non	Non	95330	Respect	DC	CS		
AGIR ENSEMBLE POUR LES LEVALLOISIENS	Non	Non	92300	Respect	DC	CS		
AGIR POUR DIJON	Non	Non	21000	Respect	DC	CS		
AGIR POUR LE BASSIN MINIER	Non	Non	62800	Non-respect	HD	CS		Sans objet
AGIR POUR LE CANTON DE TRELISSAC	Non	Non	24750	Non-respect	NC	NC		31/12/2023
AGIR POUR LE VÉSINET	Non	Non	78110	Respect	DC	CS		
AGIR POUR NOS IDÉES	Non	Non	94100	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
AGIR, LA DROITE CONSTRUCTIVE	Non	Non	75007	Respect	DC	CS		
AGISSONS - GROUPEMENT D'INITIATIVE POLITIQUE	Non	Non	78110	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
AIMER ANGERS	Non	Non	49024	Respect	DC	CS		
AIMER AVON	Non	Non	77210	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
AIMER CHARLY	Non	Non	69390	Non-respect	HD	CS		31/12/2025
AIMER NANCY	Non	Non	54000	Respect	DC	CO		
AIMER NANTERRE	Non	Non	92003	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
ALLIANCE CENTRISTE	Non	Oui	75006	Respect	DC	CS		
ALLIANCE CITOYENNE 84	Non	Non	84190	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
ALLIANCE DES CENTRISTES ET INDEPENDANTS RÉUNIONNAIS	Non	Non	97438	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
ALLIANCE POPULAIRE POUR LE CALAISIS	Non	Non	62100	Respect	DC	CS		
ALLIANCE POUR LA GUADELOUPE	Non	Non	97139	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
ALLIANCE ROYALE	Non	Non	75016	Respect	DC	CS		
ALLIANCE SOLIDAIRE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER	Non	Non	75008	Respect	DC	CS		
ALLONS ENFANTS, LE PARTI DE LA JEUNESSE	Non	Non	54100	Respect	DC	CS		
ALTERNANCES PARISIENNES	Non	Non	75004	Respect	DC	CS		
ALTERNATIVE DÉMOCRATIE SOCIALISME	Non	Non	87200	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art..200 du CGI
AMBITION, AUDACE ET AVENIR	Non	Non	54700	Respect	DC	CS		
AMBITIONS POUR GAP	Non	Non	05000	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
AMUITAHIRA'A O TE NUNA'A MAOHI	Oui	oui	98713	Respect	DC	CS		
ARCHIPEL DEMAIN	Oui	Non	97500	Respect	DC	CS		
ARGENTEUIL QUE NOUS AIMONS	Non	Non	95100	Respect	DC	CS		
ARIAS 94	Non	Non	94310	Respect	DC	CS		
ASNIÈRES & VOUS	Non	Non	75006	Respect	DC	CO		
ASPRES AVENIR	Non	Non	66300	Respect	DC	CS		
ASSEMBLAGES	Non	Non	51100	Non-respect	HD+ANC	CS		31/12/2023
ASSOCIATION AMBITION RÉUNION	Non	Oui	97400	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION CITOYENNE BIOULE DEMAIN	Non	Non	82800	Non-respect	NC	NC		31/12/2023
ASSOCIATION DE SOUTIEN À L'ACTION DE NICOLAS SARKOZY	Non	Non	75008	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION DE SOUTIEN À L'ACTION DE SOPHIE GAUGAIN THINK NORMANDIE	Non	Non	14430	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX ELUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE - ASEMM	Non	Non	95130	Respect	DC	CO		
ASSOCIATION DÉMOCRATIE ET LIBERTÉ	Non	Non	32500	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION DES AMIS DE CEDRIC VILLANI	Non	Non	75014	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION DES AMIS DE ERIC CIOTTI	Non	Non	06300	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION DES AMIS DE FRÉDÉRIC MASQUELIER (AAFM)	Non	Non	83700	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION DES AMIS DE LAURENCE TRASTOUR-ISNART - AALTI	Non	Non	06800	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION DES COMMUNISTES UNITAIRES	Non	Non	35700	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION DES OBJEC-TEURS DE CROISSANCE	Non	Non	56160	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION LA GAUCHE DEBOUT ET INSOUMISE	Non	Non	93200	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION LES ÉLUS ANGERS POUR VOUS	Non	Non	49100	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION O.L	Non	Non	62520	Non-respect	AD	AD		Sans objet
ASSOCIATION POUR LA DÉMOCRATIE L'ÉCOLOGIE ET LA SOLIDARITÉ	Non	Non	38000	Respect	DC	CS		
ASSOCIATION SAINT CYR AU CŒUR	Non	Non	78210	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
ATELIER LIBRE ET RESPONSABLE	Non	Non	75006	Respect	DC	CS		
AUDETE BM	Non	Non	75116	Respect	DC	CS		
AUTREMENT AVEC CHRISTELLE	Non	Non	06000	Respect	DC	CS		
AUTREMENT ROMAINVILLE	Non	Non	93230	Respect	DC	CS		
AVEC	Non	Non	75005	Respect	DC	CS		
AVEC BLM	Non	Non	75008	Respect	DC	CS		
AVEC FLORENCE PORTELLI	Non	Non	95150	Respect	DC	CS		
AVEC VOUS POUR MAGNY	Non	Non	95420	Respect	DC	CS		
AVEC VOUS, POUR VOUS	Non	Non	38200	Respect	DC	CS		
AVENIR 06 - LES AMIS DE CHARLES ANGE GINÉSY	Non	Non	06470	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
AVENIR MARSEILLE 11-12	Non	Non	13006	Respect	DC	CS		
AVENIR SAINT JULIEN DEMAIN	Non	Non	10800	Respect	DC	CS		
AVENIR SOCIAL-DÉMOCRATE ÉCOLOGISTE	Non	Non	92150	Respect	DC	CS		
BAGNOLET AGIR	Non	Non	93170	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
BASSIN A CŒUR	Non	Non	33120	Respect	DC	CS		
BÂTIR LE PAYS MARTINIQUE	Non	Oui	97232	Respect	DC	CS		
BESANÇON MAINTENANT	Non	Non	25000	Respect	DC	CS		
BIEN COMMUN POUR GENTILLY	Non	Non	94250	Respect	DC	CS		
BORDS DE MARNE INITIATIVES	Non	Non	94100	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
BOUGEONS-NOUS	Non	Non	38400	Respect	DC	CS		
BREIZH EUROPA	Non	Non	35000	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
BRINDAS AVEC VOUS	Non	Non	69126	Respect	DC	CS		
CALÉDONIE ENSEMBLE	Oui	Non	98807	Respect	DC	CS		
CAP 21 - LE RASSEMBLEMENT CITOYEN	Non	Non	75008	Respect	DC	CR + CO		
CAP SUR L'AVENIR	Oui	Non	97500	Respect	DC	CS		
CAP SUR L'AVENIR 13	Non	Non	13006	Respect	DC	CS		
CAUDEBEC C'EST VOUS	Non	Non	76320	Respect	DC	CO		
CENTRE HUMANISTE EUROPÉEN	Non	Non	93000	Respect	DC	CS		
CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS ET PAYSANS	Non	Non	75008	Respect	DC	CS		
CERCLE DE RÉFLEXION ET D'ACTION LOUIS PHILIBERT	Non	Non	13003	Non-respect	HD	CS		30/06/2023
CERCLE TERRE D'YVELINES	Non	Non	78120	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
CHANGEONS D'ÈRE À TAVERNY	Non	Non	95150	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art..200 du CGI
CHANGER LA DONNE	Non	Non	33000	Respect	DC	CS		
CHATENAY MALABRY À PLEINE VIE	Non	Non	92290	Respect	DC	CS		
CHOISIR PARIS	Non	Non	75007	Respect	DC	CS		
CIPPA	Non	Non	97113	Respect	DC	CS		
CITOYENNETÉ ET TERRITOIRES	Non	Non	95870	Respect	DC	CS		
CITOYENS	Non	Non	93270	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
CITOYENS DE LA RÉUNION EN ACTION (CREA)	Non	Non	97419	Respect	DC	CS		
CITOYENS ENGAGÉS POUR STRASBOURG	Non	Non	67000	Respect	DC	CS		
CITOYENS INDIGNÉS DU 94	Non	Non	94320	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
CITOYENS!	Non	Non	60300	Respect	DC	CS		
CIVITAS	Non	Non	24140	Respect	DC	CS		
CLERMONT 2020 AVEC JEAN-PIERRE BRENAS	Non	Non	63000	Respect	DC	CS		
COLLECTIF BORDEAUX EN LUTTES	Non	Non	33000	Respect	DC	CS		
COLLECTIF ECOLO ET SOCIAL D'ISSY	Non	Non	92130	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
COLLECTIF ENGAGÉ ET RESPONSABLE POUR LA FERTÉ -SAINT-AUBIN	Non	Non	45240	Respect	DC	CS		
COMITÉ DE SOUTIEN À PATRICK BOBET	Non	Non	33110	Respect	DC	CS		
COMITÉ DES CITOYENS MONTREUILLOIS	Non	Non	93100	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
CONFÉDÉRATION NATIONALE DES INDÉPENDANTS ET PATRIOTES	Non	Non	75008	Respect	DC	CS		
CONFLANS EN AVANT!	Non	Non	78700	Respect	DC	CS		
CONFLUENCES	Non	Non	49080	Respect	DC	CS		
CONSTRUIRE DEMAIN !	Non	Non	75002	Respect	DC	CS		
CORSICA LIBERA	Non	Non	20200	Respect	DC	CS		
CREIL AMBITIONS PARTAGÉES 2020	Non	Non	60100	Respect	DC	CS		
CRÉTEIL VOTRE VILLE	Non	Non	94000	Non-respect	AD	AD		Sans objet
CROSNE AVANT TOUT	Non	Non	91560	Non-respect	AD	AD		Sans objet
DE L'OXYGÈNE POUR LA RÉPUBLIQUE	Non	Non	95290	Respect	DC	CS		
DEBOUT LA FRANCE	Oui	oui	91330	Respect	DC	CO		
DECIDEMOS	Non	Non	75009	Respect	DC	CS		
DÉCINES C'EST VOUS	Non	Non	69150	Respect	DC	CS		
DEMAIN EN COMMUN	Non	Non	75001	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
DEMAIN EN MOUVEMENT	Non	Non	77120	Respect	DC	CS		
DÉMOCRATES EN SEINE	Non	Non	92110	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
DÉMOCRATIE SOCIALE ET EUROPÉENNE	Non	Non	91280	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
DESSINONS ENSEMBLE L'AVENIR	Non	Non	72000	Respect	DC	CS		
DIJON L'AVENIR ENSEMBLE	Non	Non	21000	Respect	DC	CS		
DISSIDENCE FRANÇAISE	Non	Non	76570	Respect	DC	CS		
DOULLENS EN GRAND, DOULLENS ENSEMBLE	Non	Non	80600	Non-respect	NC	NC		31/12/2023
DRAGUIGNAN POUR TOUS	Non	Non	83300	Non-respect	HD	CR + CO		31/12/2023
DROIT AU CŒUR AVEC HERVÉ MARITON	Non	Non	26400	Respect	DC	CS		
DROITE SOCIALE RÉUNIONNAISE	Non	Non	97400	Respect	DC	CS		
DROITELIB	Non	Non	75017	Respect	DC	CS		
DROITES INDÉPENDANTES NATIONALES	Non	Non	33130	Respect	DC	CS		
DU COURAGE !	Non	Non	46240	Respect	DC	CS		
DUNKERQUE EN MOUVEMENT	Non	Non	59140	Respect	DC	CS		
DYNAMIQUE	Non	Non	92100	Respect	DC	CS		
DYNAMIQUE CITOYENNE	Non	Non	93170	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
EAJ-PNB-K AURKEZTU HAUTAGAIEN DIRUZTATZE ELKARTEA	Non	Non	64100	Respect	DC	CS		
ÉCOLO EST LA FORCE (EELF)	Non	Non	75018	Respect	DC	CS		
ÉCOLOGIE AU CENTRE	Oui	Oui	75012	Respect	DC	CS		
ÉCOLOGIE BLEUE LE PARTI	Non	Non	13008	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
ÉCOLOGISTES !	Non	Non	44100	Respect	DC	CS		
ÉCOLO'J	Non	Non	75019	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
ÉCOUTER POUR AGIR	Non	Non	92140	Respect	DC	CS		
ECRIVONS UNE NOUVELLE PAGE (E.N.P)	Non	Non	97200	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
EN AVANT LE 13E	Non	Non	75103	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
EN COMMUN!	Non	Non	94200	Respect	DC	CS		
ÉNERGIE, DÉMOCRATIE ET TERRITOIRES	Non	Non	60200	Respect	DC	CS		
ÉNERGIES CITOYENNES LORIENT	Non	Non	56100	Respect	DC	CS		
ÉNERGIES POUR METZ !	Non	Non	57050	Respect	DC	CS		
ENGAGEMENT POUR LA FRANCE	Non	Non	13015	Non-respect	AD	AD		Sans objet

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
ENGAGÉS POUR LYON AVEC UNE AMBITION NOUVELLE	Non	Non	69002	Non-respect	AD	AD		Sans objet
ENSEMBLE	Non	Non	93000	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE	Non	Non	71200	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE AVEC GRÉGOIRE DE LASTEYRIE	Non	Non	91120	Non-respect	HD	CS		30/06/2023
ENSEMBLE CHANGEONS LE KB (ECLKB)	Non	Non	94270	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
ENSEMBLE ET UNI EK LO KER	Non	Non	97460	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
ENSEMBLE GUYANE	Non	Non	97310	Non-respect	HD	CR		31/12/2024
ENSEMBLE POUR LA FRANCE	Non	Non	38230	Respect	DC	CO		
ENSEMBLE POUR LA RÉPUBLIQUE	Non	Non	13400	Respect	DC	CO		
ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE NOS TERRITOIRES AVEC JEAN-STÉPHANE CHAILLET	Non	Non	69002	Non-respect	HD+NC+ANC	NC		31/12/2023
ENSEMBLE POUR LES LIBERTÉS (EPL)	Non	Non	75008	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE POUR LES YVELINES	Non	Non	78200	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE POUR L'EURE	Non	Non	27000	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE POUR LYON	Non	Non	69009	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE POUR NOGENT	Non	Non	94130	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE POUR UNE SOCIALE ECOLOGIE	Non	Non	76150	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE SUR NOS TERRITOIRES	Non	Non	44260	Respect	DC	CS		
ENSEMBLE, MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE DE GAUCHE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE	Non	Non	93170	Respect	DC	CS		
ENTRE LOIRE ET VILAINE	Non	Non	44500	Non-respect	HD	CS		30/06/2023
ENVOL - UNE ENERGIE NOUVELLE POUR LE VAL-D'OISE	Non	Non	95320	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
ÉQUINOXE	Non	Non	49100	Respect	DC	CS		
ESPLANADE	Non	Non	57000	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
ESPRIT BORDEAUX	Non	Non	33000	Respect	DC	CS		
EUROPE DÉMOCRATIE ESPÉRANTO FRANCE	Non	Non	75016	Respect	DC	CS		
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS	Oui	Oui	93100	Respect	DC	CS		
EUSKAL HERRIA BAI	Non	Non	64100	Respect	DC	CS		
EVOLU'TOURS	Non	Non	37000	Non-respect	HD	CS		31/12/2025
FAÇONNONS VÉLIZY POUR L'AVENIR	Non	Non	78140	Respect	DC	CS		
FAIRE GAGNER LE FRANÇOIS	Non	Non	97240	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
FAIRE RESPIRER	Non	Non	59800	Respect	DC	CS		
FAIRE VILLE ENSEMBLE	Non	Non	77500	Respect	DC	CS		
FAISONS WASQUEHAL ENSEMBLE	Non	Non	59290	Respect	DC	CS		
FÉDÉRATION ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE	Non	Non	33400	Respect	DC	CS		
FEMU A CORSICA	Non	Non	20200	Respect	DC	CS		
FIERS D'ÊTRE RÉMOIS	Non	Non	51100	Respect	DC	CS		
FONSORBÈS CITOYENNETÉ	Non	Non	31470	Respect	DC	CS		
FONTENAY-AUX-ROSES AVE-NIR	Non	Non	92260	Respect	DC	CS		
FORCE EUROPÉENNE DÉMO-CRATE	Non	Non	93000	Respect	DC	CS		
FORCE RÉPUBLICAINE	Non	Non	75006	Respect	DC	CS		
FORCES MARTINIQUAISES DE PROGRÈS	Non	Non	97200	Respect	DC	CS		
FORUM DÉMOCRATIQUE	Non	Non	67000	Respect	DC	CS		
FORUM EUROPÉEN MASSIF CENTRAL - CENTRE FRANCE	Non	Non	63000	Respect	DC	CS		
FORUM RÉPUBLICAIN	Non	Non	75010	Respect	DC	CS		
FRANCE DÉMOCRATIE	Non	Non	69200	Respect	DC	CS		
FRANCE ÉCOLOGIE	Non	Non	92190	Respect	DC	CS		
FRONT LIBÉRÉ	Non	Non	78660	Respect	DC	CS		
GAUCHE ANTICAPITALISTE	Non	Non	75019	Respect	DC	CS		
GAUCHE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE	Non	Non	44300	Respect	DC	CS		
GAUCHE RÉFORMATRICE	Non	Non	18000	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALISTE	Non	Oui	75012	Respect	DC	CS		
GÉNÉRATION CHALON	Non	Non	71100	Respect	DC	CS		
GÉNÉRATION ÉCOLOGIE	Non	Non	79500	Respect	DC	CS		
GÉNÉRATION ENGAGEMENT	Non	Non	13004	Respect	DC	CS		
GÉNÉRATION FREXIT	Non	Non	75007	Respect	DC	CS		
GÉNÉRATION RILLIEUX-GÉNÉRATION RENOUVEAU	Non	Non	69140	Respect	DC	CO		
GENERATION SAÔNE ET LOIRE	Non	Non	71160	Respect	DC	CS		
GÉNÉRATION SOLIDAIRE WE PARTY	Non	Non	97150	Non-respect	AD	AD		Sans objet
GÉNÉRATION.S	Non	Non	75015	Respect	DC	CS		
GÉNÉRATIONFRANCE.FR	Non	Non	77100	Respect	DC	CO		
GÉNÉRATIONS ALLAUCH	Non	Non	13190	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art..200 du CGI
GÉNÉRATIONS GRAND ANGOULÈME	Non	Non	16000	Respect	DC	CS		
GÉNÉRATIONS VERNON, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR NOTRE VILLE !	Non	Non	27202	Respect	DC	CO		
GÉNÉRATIONS.NC	Non	Non	98800	Respect	DC	CS		
GRENOBLE EN GRAND	Non	Non	38000	Respect	DC	CS		
GRENOBLE LE CHANGEMENT	Non	Non	38240	Respect	DC	CS		
GROUPE POLITIQUE L'AVENIR ENSEMBLE	Non	Non	47004	Respect	DC	CS		
GROUPEMENT FRANCE-RÉUNION	Oui	Non	97430	Respect	DC	CS		
GUADELOUPE UNIE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE	Non	Non	97139	Respect	DC	CR		
GUYANE RASSEMBLEMENT	Non	Non	97300	Respect	DC	CS		
HEXAGONE	Non	Non	22130	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
HORIZON POUR VOUS	Non	Non	95630	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
HORIZONS	Non	Non	75008	Respect	DC	CS		
IDÉES-FORCE	Non	Non	92350	Respect	DC	CS		
IDENTITÉ ET RÉPUBLIQUE	Non	Non	97435	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
ILE DE FRANCE EN COMMUN	Non	Non	75013	Respect	DC	CO		
ÎLE-DE-FRANCE RASSEMBLÉE (IDFR)	Non	Non	78190	Respect	DC	CS		
INDÉPENDANTS DE LA FRANCE DE MÉTROPOLE ET D'OUTRE-MER	Non	Non	49300	Respect	DC	CS		
INITIATIVES BRON METROPOLE	Non	Non	69500	Respect	DC	CS		
J'AIME CHÂTILLON	Non	Non	92320	Respect	DC	CS		
J'AIME GISORS	Non	Non	27140	Respect	DC	CS		
KAIROS-ETXEA	Non	Non	38000	Respect	DC	CS		
L' ALLIANCE POUR LE BETHUNOIS	Non	Non	62400	Respect	DC	CS		
LA BAULE AUDACIEUSE	Non	Non	44500	Respect	DC	CO		
LA BOÎTE À IDÉES	Non	Non	75009	Respect	DC	CS		
LA CÔTE D'OR PASSIONNÉMENT	Non	Non	21250	Respect	DC	CS		
LA COURNEUVE ENSEMBLE !	Non	Non	93120	Respect	DC	CS		
LA DROITE DE PROGRÈS	Non	Non	92250	Respect	DC	CS		
LA DROITE POPULAIRE - LA FRANCE EN TÊTE	Non	Non	75017	Respect	DC	CS		
LA DROITE SOCIALE	Non	Non	43000	Respect	DC	CS		
LA FORCE DU 13	Non	Non	13002	Respect	DC	CS		
LA FRANCE AUDACIEUSE	Non	Non	75008	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
LA FRANCE DEMAIN	Non	Non	89000	Respect	DC	CS		
LA FRANCE EN MARCHÉ	Non	Non	92200	Respect	DC	CS		
LA FRANCE EN MOUVEMENT	Non	Non	75017	Non-respect	HD	CS		31/12/2025
LA FRANCE EN MOUVEMENT	Oui	Non	40330	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
LA FRANCE INSOUmise	Oui	Oui	91300	Respect	DC	CS		
LA FRANCE JUSTE	Non	Non	62520	Respect	DC	CS		
LA FRANCE QUI OSE	Oui	Non	75003	Respect	DC	CR + CO		
LA GAUCHE MODERNE	Non	Non	75001	Respect	DC	CS		
LA GAUCHE PATRIOTE	Non	Non	16240	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
LA LIGNE FRANÇAISE	Non	Non	74160	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
LA MANIF POUR TOUS	Non	Non	75015	Respect	DC	CS		
LA MANUFACTURE	Non	Non	02100	Respect	DC	CS		
LA MANUFACTURE DES IDÉES	Non	Non	42000	Respect	DC	CS		
LA PAROLE AU PEUPLE	Non	Non	76000	Respect	DC	CS		
LA RELÈVE	Non	Non	97441	Non-respect	HD	CS		31/12/2025
LA RELÈVE CITOYENNE	Non	Non	94270	Respect	DC	CS		
LA RELÈVE RÉPUBLICAINE	Non	Non	95720	Respect	DC	CS		
LA RÉPUBLIQUE EN COMMUN - ARGENTEUIL EN COMMUN	Non	Non	95100	Respect	DC	CS		
LA RESTAURATION NATIONALE	Non	Non	75001	Respect	DC	CS		
LA RÉUNION, EN AVANT	Non	Non	97442	Respect	DC	CS		
L'ACACIA	Non	Non	77186	Respect	DC	CS		
L'ALLIANCE RÉGIONALE	Non	Non	59139	Respect	DC	CS		
L'ALTERNATIVE CITOYENNE	Non	Non	34130	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
L'ALTERNATIVE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Non	Non	69003	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
L'ANJOU EN ACTION	Non	Non	49101	Respect	DC	CS		
LAPRIMAIRE.ORG	Non	Non	75003	Non-respect	AD	RC		Sans objet
L'AVANT-GARDE	Non	Non	75002	Respect	DC	CS		
L'AVENIR DE CHILLY-MAZARIN	Non	Non	91380	Respect	DC	CS		
L'AVENIR ENSEMBLE	Non	Non	28600	Respect	DC	CS		
L'AVENIR FRANÇAIS !	Non	Non	75011	Respect	DC	CS		
LE 12ème EN ACTION	Non	Non	75012	Respect	DC	CS		
LE BEFFROI	Non	Non	27000	Respect	DC	CS		
LE BON SENS EN PUISAYE	Non	Non	45000	Non-respect	NC	NC		31/12/2025
LE CENTRE POUR LA FRANCE	Non	Non	75007	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
LE CERCLE DES AMIS DE JÉRÔME VIAUD	Non	Non	06130	Respect	DC	CS		
LE CERCLE DU COTENTIN	Non	Non	50100	Respect	DC	CS		
LE COLYLAB	Non	Non	69003	Respect	DC	CS		
LE DIALOGUE CITOYEN	Non	Non	75116	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
LE DROIT CHEMIN	Non	Non	75007	Respect	DC	CS		
LE GROUPE DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR ET L'UNITÉ (LE G.R.A.U)	Non	Non	30240	Respect	DC	CS		
LE HAVRE !	Non	Non	76600	Respect	DC	CS		
LE KREMLIN-BICÊTRE EN AVANT	Non	Non	94270	Respect	DC	CS		
LE MOUVEMENT CONSERVATEUR	Non	Non	75015	Respect	DC	CS		
LE MOUVEMENT DE LA RURALITÉ	Non	oui	64075	Respect	DC	CS		
LE MOUVEMENT DES SCARABEES	Non	Non	22220	Respect	DC	CS		
LE MOUVEMENT POUR LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	Non	Non	72000	Respect	DC	CS		
LE PARTI CITOYEN POUR LES ANIMAUX	Non	Non	91170	Non-respect	AD	AD		Sans objet
LE PARTI DE LA FRANCE	Non	Non	75116	Respect	DC	CS		
LE PARTI DES FEMMES	Non	Non	49320	Respect	DC	CS		
LE PEUPLE AUX COMMANDES DU TERRITOIRE	Non	Oui	97425	Non-respect	HD	CS	31/12/2023	
LE PRINTEMPS MARSEILLAIS	Non	Non	13001	Respect	DC	CS		
LE RASSEMBLEMENT - LES RÉPUBLICAINS	Oui	Oui	98845	Respect	DC	CS		
LE RASSEMBLEMENT (LES AMIS DE CHRISTIAN ESTROSI)	Non	Non	06000	Respect	DC	CS		
LE TRÈFLE-LES NOUVEAUX ÉCOLOGISTES-HOMME NATURE ANIMAUX	Non	Non	13006	Respect	DC	CS		
LE XII SOLIDAIRE	Non	Non	75012	Respect	DC	CO		
L'ENGAGEMENT	Non	Non	94350	Respect	DC	CS		
LES AMIS D'AGNES EVREN	Non	Non	75015	Respect	DC	CS		
LES AMIS DE DAMIEN ABAD	Non	Non	01100	Respect	DC	CS		
LES AMIS DE GEOFFROY BOUTARD	Non	Non	75017	Respect	DC	CS		
LES AMIS DE GUILLAUME PELTIER	Non	Non	41200	Respect	DC	CS		
LES AMIS DE JULIEN POLAT	Non	Non	38430	Respect	DC	CS		
LES AMIS DE LIONEL ROYER-PERREAUT	Non	Non	13008	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
LES AMIS DE MARTINE VASSAL	Non	Non	13008	Respect	DC	CS		
LES AMIS DE RICHARD MAILLIÉ	Non	Non	13320	Respect	DC	CO		
LES AMIS DE YANNICK MOREAU	Non	Non	85340	Respect	DC	CS		
LES AMIS DU MAIRE DE NICE	Non	Non	06300	Respect	DC	CS		
LES AMOUREUX DE LA FRANCE	Non	Non	91330	Respect	DC	CS		
LES ANDELYS PASSIONNÉMENT	Non	Non	27700	Respect	DC	CS		
LES CENTRISTES	Non	Non	75007	Respect	DC	CO		
LES CITOYENS	Non	Non	59480	Respect	DC	CS		
LES DÉMOCRATES	Non	Non	92300	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
LES ÉCOLOGISTES - MOUVEMENT ÉCOLOGISTE INDÉPENDANT	Non	oui	64510	Respect	DC	CS		
LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RENOVATION 38	Non	Non	38240	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
LES ÉTOILES DÉMOCRATE	Non	Non	59000	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
LES GILETS JAUNES	Non	Non	88170	Non-respect	AD	AD		Sans objet
LES NATIONALISTES	Non	Non	75013	Respect	DC	CO		
LES NOUVEAUX DÉMOCRATES	Non	Non	75002	Respect	DC	CS		
LES PATRIOTES	Non	oui	75007	Respect	DC	CS		
LES RADICAUX DE GAUCHE	Non	Non	62131	Respect	DC	CS		
LES RÉPUBLICAINS	Oui	Oui	75015	Respect	DC	CS		
LES RÉPUBLICAINS - ENSEMBLE DANS LA FRANCE	Oui	Non	98857	Respect	DC	CS		
LES VOIES CITOYENNES	Non	Non	85000	Respect	DC	CS		
LES VOIX DE LA COLÈRE	Non	Non	02100	Non-respect	NC	NC		31/12/2023
L'ESSONNE AVEC VOUS	Non	Non	91230	Respect	DC	CS		
LEVALLOIS AU CŒUR	Non	Non	92300	Respect	DC	CS		
LEVALLOIS D'AVENIR	Non	Non	92300	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
L'ÉVEIL OCÉANIE (LE'O)	Non	Non	98890	Respect	DC	CS		
LIBÉRON LE POTENTIEL DE VITRY-SUR-SEINE	Non	Non	94400	Respect	DC	CS		
LIBERONS PARIS	Non	Non	75010	Non-respect	AD	AD		Sans objet
LIBERTÉ ÉCOLOGIE FRATERNITÉ	Non	Non	75007	Respect	DC	CS		
LIBERTÉ ET PROGRÈS	Non	Non	90800	Respect	DC	CS		
LIBRES !	Non	Non	78140	Respect	DC	CS		
LIGUE DU SUD	Non	Non	84100	Respect	DC	CS		
L'UNION POUR LES LORIENNAIS	Non	Non	56100	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
LUTTE OUVRIÈRE	Oui	Oui	93500	Respect	DC	CS		
LYON DIVERS DROITE	Non	Non	69002	Respect	DC	CS		
MAIZIÈRES ENSEMBLE	Non	Non	57280	Respect	DC	CS		
MARSEILLE 21	Non	Non	13008	Respect	DC	CS		
MARSEILLE AVANT TOUT	Non	Non	13007	Respect	DC	CS		
MASSY POUR VOUS	Non	Non	91300	Respect	DC	CS		
METZ ALTERNANCE 2020	Non	Non	57000	Respect	DC	CS		
METZ AU CŒUR-LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ	Non	Non	57000	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
METZ MOSELLE 21ÈME	Non	Non	57140	Respect	DC	CS		
MIEUX VIVRE A FRESNES	Non	Non	94260	Respect	DC	CS		
MIEUX VIVRE A TASSIN LA DEMI-LUNE	Non	Non	69160	Respect	DC	CS		
MIEUX VIVRE ENSEMBLE	Non	Non	77130	Respect	DC	CS		
MOBILISÉS POUR LE TARN ET GARONNE	Non	Non	82130	Non-respect	AD	AD		Sans objet
MON PARTI C'EST JOUE LES TOURS	Non	Non	37300	Respect	DC	CS		
MONTAUBAN EN MARCHÉ	Non	Non	82000	Non-respect	HD	CS		30/06/2023
MORBIHAN EN MOUVEMENT	Non	Non	56370	Respect	DC	CS		
MORBIHAN EN TRANSITION	Non	Non	56460	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT "CHELLES NOTRE REUSSITE"	Non	Non	77500	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT ANSANM	Non	Non	97420	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT CLÉROCRATIQUE	Non	Non	26120	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
MOUVEMENT DÉMOCRATE	Oui	Non	75007	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT DES CITOYENS (MDC)	Non	Non	62300	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT DES CITOYENS FRANÇAIS DE NOUVELLE CALEDONIE	Non	Oui	98809	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT DES PROGRES-SISTES	Non	Non	75019	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT HOMMES-ANIMAUX-NATURE	Non	Non	75016	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
MOUVEMENT NATIONAL RÉPUBLICAIN	Non	Non	93161	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT NATIONAL-DÉMOCRATE	Non	Non	76570	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT POLITIQUE FORCES TERRITOIRES	Non	Non	97438	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT POPULAIRE CALEDONIEN	Oui	Non	98897	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE MAYOTTE	Non	Non	97600	Non-respect	AD	AD		31/12/2025

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
MOUVEMENT POUR LE MÂCONNAIS - PASSIONNÉMENT	Non	Non	71000	Respect	DC	CS		
MOUVEMENT RADICAL (SOCIAL LIBÉRAL)	Non	Non	75001	Respect	DC	CO		
MOUVEMENT RÉPUBLICAIN ET CITOYEN	Non	Non	75012	Respect	DC	CS		
NANCY 2020	Non	Non	54000	Respect	DC	CS		
NANCY'NOV	Non	Non	54000	Non-respect	AD	AD		Sans objet
NANTERRE ENSEMBLE	Non	Non	92000	Respect	DC	CO		
NATURELLEMENT COLOMIERS	Non	Non	31770	Respect	DC	CS		
NOGENT DÉMOCRATIE	Non	Non	94130	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
NOISY VRAIMENT TOUT SIMPLEMENT	Non	Non	93160	Respect	DC	CS		
NOTRE FRANCE	Non	Non	75006	Respect	DC	CS		
NOTRE SAINT-DENIS	Non	Non	93200	Respect	DC	CS		
NOUS SOMMES LA MÉTROPOLE	Non	Non	69004	Respect	DC	CS		
NOUS SOMMES MASSY	Non	Non	91300	Respect	DC	CS		
NOUVEAU CAP LANDES	Non	Non	40130	Respect	DC	CS		
NOUVEAU CAP LYON MÉTROPOLE	Non	Non	69006	Respect	DC	CS		
NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE	Non	Non	93100	Respect	DC	CO		
NOUVEL ÉLAN "POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE"	Non	Non	49100	Respect	DC	CO		
NOUVELLE AMBITION LISIEUX PAYS D'AUGE	Non	Non	14100	Respect	DC	CS		
NOUVELLE DONNE	Non	Non	29900	Respect	DC	CS		
NOUVELLE ENERGIE	Non	Non	06400	Respect	DC	CS		
NOUVELLE ÈRE POUR SANTES	Non	Non	59211	Non-respect	AD	AD		Sans objet
NOUVELLE FORCE DE GUYANE	Non	Non	97300	Respect	DC	CS		
OBJECTIF FRANCE	Non	Non	75002	Respect	DC	CS		
OBJECTIF LYON	Non	Non	69001	Respect	DC	CS		
OBJECTIF RÉUNION	Non	Non	97430	Respect	DC	CS		
OSER LA FRANCE	Non	Non	84200	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
OSEZ MARSEILLE	Non	Non	13008	Respect	DC	CS		
OSONS L'AVENIR	Non	Non	41000	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
OXYGÈNE	Non	Non	92110	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
PALAISEAU A VENIR	Non	Non	91120	Respect	DC	CS		
PARIS AVENIR	Non	Non	75003	Respect	DC	CR		
PARIS EN COMMUN	Non	Non	75014	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art. 200 du CGI
PARIS POUR LES PARISIEN(NE)S	Non	Non	75006	Respect	DC	CS		
PARIS PROGRESSISTE	Non	Non	75011	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
PARISIENNES, PARISIENS	Non	Non	75015	Respect	DC	CS		
PARTI ANIMALISTE	Oui	Oui	44160	Respect	DC	CS		
PARTI BRETON	Non	Non	35590	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS	Oui	Oui	75940	Respect	DC	CR + CO		
PARTI COMMUNISTE GUADELOUPEËN	Non	Non	97169	Respect	DC	CS		
PARTI COMMUNISTE MARTINIQUEAIS	Non	Non	97200	Respect	DC	CO		
PARTI COMMUNISTE RÉUNIONNAIS	Oui	oui	97420	Respect	DC	CS		
PARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE DE FRANCE	Non	Non	75018	Respect	DC	CO		
PARTI DE GAUCHE	Non	Non	75018	Respect	DC	CS		
PARTI DE LA DÉMONDIALISATION	Non	Non	29240	Respect	DC	CO		
PARTI DU MOUVEMENT POPULAIRE FRANCISCAIN	Non	Oui	97240	Respect	DC	CS		
PARTI D'UNION POUR L'AVENIR DE MANTES-LA-JOLIE	Non	Non	78200	Respect	DC	CS		
PARTI ENSEMB'PLUS SOLIDAIRES	Non	Non	97440	Respect	DC	CS		
PARTI GRAND-CHARMONT AUTREMENT	Non	Non	25200	Non-respect	HD	CS		31/12/2024
PARTI LIBÉRAL RÉPUBLICAIN	Non	Non	59320	Respect	DC	CS		
PARTI LORRAIN	Non	Non	57420	Respect	DC	CS		
PARTI OUVRIER INDÉPENDANT DÉMOCRATIQUE	Non	Oui	93100	Respect	DC	CS		
PARTI PIRATE	Non	Non	75003	Respect	DC	CS		
PARTI POUR LA LIBÉRATION DE LA MARTINIQUE	Non	Non	97200	Respect	DC	CO		
PARTI PROGRESSISTE DÉMOCRATIQUE GUADELOUPEËN	Non	oui	97110	Respect	DC	CS		
PARTI PROGRESSISTE MARTINIQUEAIS	Oui	Oui	97200	Respect	DC	CS		
PARTI RADICAL	Non	Oui	75001	Respect	DC	CO		
PARTI RADICAL DE GAUCHE	Oui	Oui	75007	Respect	DC	CS		
PARTI RÉPUBLICAIN SOLIDARISTE-FORCES LAÏQUES	Non	Non	83000	Respect	DC	CS		
PARTI RÉVOLUTIONNAIRE COMMUNISTES	Non	Non	75014	Respect	DC	CS		
PARTI SOCIALISTE	Oui	Oui	94200	Respect	DC	CO		
PARTI SOCIALISTE GUADELOUPEËN	Non	Non	97129	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
PARTI SOCIALISTE GUYANAIS	Non	Non	97300	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
PARTICIPATION CITOYENNE	Non	Non	69007	Respect	DC	CS		
PARTIT OCCITAN	Non	Non	11000	Respect	DC	CS		
PARTITU DI A NAZIONE CORSA	Non	Non	20240	Respect	DC	CS		
PASSIONNÉMENT MARSEILLAIS	Non	Non	13008	Respect	DC	CS		
PASSIONNÉMENT ROSNY	Non	Non	93110	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
PER L'AVVENE	Non	Non	20213	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
PERSPECTIVES ET ACTIONS	Non	Non	16000	Respect	DC	CS		
PESSAC AVENIR	Non	Non	33600	Respect	DC	CS		
PÉYI GUYANE	Non	Non	97300	Respect	DC	CS		
PÉYI-A	Non	Oui	97228	Respect	DC	CS		
PICARDIE DEBOUT !	Non	Non	80000	Respect	DC	CS		
PLACE PUBLIQUE	Non	Non	85000	Respect	DC	CS		
PLATEFORME BZH	Non	Non	29850	Respect	DC	CS		
PLUS BELLE L'HAÏ ENSEMBLE	Non	Non	94240	Respect	DC	CS		
POISSY DE TOUTES NOS FORCES	Non	Non	78300	Respect	DC	CS		
POSITIVE	Non	Non	66000	Non-respect	AD	AD		Sans objet
POSSESSION NOUT'FIERTÉ	Non	Non	97419	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
POUR LA BRETAGNE !	Non	Non	29870	Respect	DC	CO		
POUR LA RÉUNION	Non	oui	97460	Respect	DC	CS		
POUR LE 5E ARRONDISSEMENT	Non	Non	75005	Respect	DC	CS		
POUR L'ISÈRE	Non	Non	38940	Respect	DC	CS		
POUR MULHOUSE	Non	Non	68100	Respect	DC	CS		
POUR NANTES	Non	Non	44300	Non-respect	HD	CS		30/06/2023
POUR SAINT-JEAN D'ILLAC	Non	Non	33127	Respect	DC	CS		
POUR TOULOUSE	Non	Non	31011	Respect	DC	CS		
POUR UNE NOUVELLE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE	Non	Non	25000	Respect	DC	CS		
POUR VOUS POUR ALBI	Non	Non	81000	Respect	DC	CS		
PREMIÈRES LIGNES	Non	Non	75010	Respect	DC	CS		
PRENDRE UN TEMPS D'AVANCE	Non	Non	69005	Respect	DC	CS		
PRIORITÉ	Non	Non	45250	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
PROGRÈS 974	Oui	Oui	97480	Respect	DC	CS		
PROGRÈS ET CITOYENNETÉ	Non	Non	75017	Respect	DC	CS		
QUESTEMBERT PARTICIPATIF	Non	Non	56230	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
RASSEMBLEMENT DES CONTRIBUABLES FRANÇAIS	Non	Non	27130	Respect	DC	CO		
RASSEMBLEMENT NATIONAL	Oui	oui	75016	Respect	DC	CO		
RASSEMBLEMENT POUR LA FRANCE	Non	Non	92310	Respect	DC	CO		
RASSEMBLEMENT POUR LA RÉUNION	Non	Non	97460	Respect	DC	CS		
RASSEMBLEMENT POUR LE PEUPLE DE FRANCE	Non	Non	54200	Respect	DC	CS		
RASSEMBLEMENT POUR L'ES-SONNE	Non	Non	91150	Respect	DC	CS		
RASSEMBLEMENT POUR LEVALLOIS	Non	Non	92300	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
RASSEMBLEMENT POUR METZ	Non	Non	57050	Respect	DC	CS		
RASSEMBLEMENT RÉPUBLICAIN	Non	Non	06400	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
RASSEMBLÉS POUR BEAUMONT	Non	Non	95260	Respect	DC	CS		
RAYONNEMENT FRANCE (LE MOUVEMENT RF)	Non	Non	94410	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
RÉCONCILIATION NATIONALE	Non	Non	58250	Respect	DC	CS		
RECONQUÊTE !	Non	Oui	75008	Respect	DC	CS		
REFLAIXION	Non	Non	13100	Respect	DC	CS		
REFONDATION	Non	Non	69350	Respect	DC	CS		
RÉGIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES	Oui	Oui	44000	Respect	DC	CS		
RENAISSANCE (ex LAREM)	Oui	Non	75008	Respect	DC	CS		
RENAISSANCE À GAUCHE	Non	Non	54220	Respect	DC	CS		
RENOUVELLEMENT POLITIQUE ET DIVERSITÉ CITOYENNE	Non	Non	38080	Respect	DC	CS		
RÉPUBLICAINS CALÉDONIENS	Non	Non	98857	Respect	DC	CS		
RÉPUBLIQUE SOUVERAINE	Non	Oui	75015	Non-respect	NC	NC	31/12/2023	31/12/2023
RÉSEAU CITOYEN DE GRENOBLE	Non	Non	38000	Respect	DC	CS		
RÉSISTONS !	Non	Non	75008	Respect	DC	CO		
RÉUNION AVENIR UNE AMBITION POUR LA RÉUNION DANS LA FRANCE	Non	Non	97438	Non-respect	HD	CS		31/12/2024
RÉUSSIR CAEN, ENSEMBLE	Non	Non	14000	Respect	DC	CS		
RÉUSSIR ENSEMBLE CHILLY MAZARIN	Non	Non	91380	Respect	DC	CS		
RÉUSSIR ENSEMBLE EN PÉRIGORD	Non	Non	24200	Respect	DC	CS		
RÉVOLUTION ÉCOLOGIQUE POUR LE VIVANT	Non	Non	75014	Respect	DC	CO		
RÉVOLUTION PERMANENTE	Non	Non	75015	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
REZÉ CITOYENNE	Non	Non	44400	Respect	DC	CS		
RÉZISTAN'S ÉGALITÉ 974	Oui	Oui	97412	Respect	DC	CS		
RM3-RENNES MÉTROPOLE EN MOUVEMENT, MAINTENANT !	Non	Non	35760	Respect	DC	CS		
ROANNE PASSIONNÉMENT	Non	Non	42300	Respect	DC	CS		
ROSPORDEN-KERNÉVEL-CITÉ D'AVENIR	Non	Non	29140	Respect	DC	CO		
ROUBAIX AVENIR	Non	Non	59100	Respect	DC	CS		
ROUGE BANLIEUE, LES PRODUCTEURS DE VILLE EN SEINE-SAINT-DENIS	Non	Non	93600	Respect	DC	CS		
S.I.E.L. - SOUVERAINETÉ, IDENTITÉ ET LIBERTÉ	Non	Non	75749	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
SAINT MITRE EN VIE AVEC VINCENT GOYET	Non	Non	13920	Respect	DC	CS		
SAINT-CHRISTOL DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE	Non	Non	30380	Non-respect	AD	AD		Sans objet
SAINT-MAUR AVENIR	Non	Non	94210	Respect	DC	CS		
SAINT-QUEN-L'AUMONE, UNE VILLE QUI AVANCE	Non	Non	95310	Respect	DC	CS		
SAINT-PRIEST MÉTROPOLE	Non	Non	69800	Respect	DC	CS		
SAVOIE D'AUJOURD'HUI	Non	Non	73000	Respect	DC	CS		
SAVOIE PLUS LOIN	Non	Non	73200	Respect	DC	CS		
SEIZÂME PARIS GAGNANT	Non	Non	75116	Respect	DC	CS		
SERVIR	Non	Non	75017	Respect	DC	CS		
SIMPLE	Non	Non	78430	Respect	DC	CS		
SoCARRIÈRES	Non	Non	78955	Respect	DC	CS		
SOLIDARITÉ ÉCOLOGIE GAUCHE ALTERNATIVE	Non	Non	75011	Respect	DC	CS		
SOLIDARITÉ ET PROGRÈS	Non	Non	92114	Respect	DC	CO		
SOUFFLE BRETON	Non	Non	35340	Respect	DC	CS		
SOYONS MARSEILLE POSITIVE	Non	Non	04100	Respect	DC	CS		
SUCY EN MOUVEMENT	Non	Non	94370	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
SURESNES J'AIME MA VILLE	Non	Non	92150	Respect	DC	CS		
TAPURA HUIRAATIRA	Oui	oui	98713	Respect	DC	CS		
TARBES 2020	Non	Non	65000	Respect	DC	CS		
TAU HOTURAU	Oui	Non	98714	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MA'OHI (FRONT DE LIBÉRATION DE POLYNÉSIE)	Oui	oui	98713	Respect	DC	CS		
TE ORA API O PORINETIA	Non	Non	98713	Respect	DC	CS		
TERRE D'ÉCHANGES	Non	Non	11000	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
TERRITOIRES 44	Non	Non	44260	Respect	DC	CO		
TERRITOIRES DE PROGRÈS	Non	Non	92150	Respect	DC	CS		
TERRITOIRES EN MOUVEMENT	Non	Non	92200	Respect	DC	CS		
TOUL DEMAIN	Non	Non	54200	Respect	DC	CS		
TOULOUSE IDÉES NEUVES	Non	Non	31000	Respect	DC	CS		
TOURAINÉ AUDACE	Non	Non	37210	Respect	DC	CS		
TOUS ROCHELAIS	Non	Non	17000	Respect	DC	CS		
UN AVENIR POUR CHÂTILLON	Non	Non	92320	Respect	DC	CO		
UN CŒUR POUR ÉRAGNY	Non	Non	95610	Respect	DC	CS		
UN NOUVEL AVENIR POUR VILLEDIEU	Non	Non	36320	Non-respect	AD	AD		Sans objet
UNE ENERGIE POUR LE 8EME	Non	Non	75018	Non-respect	AD	AD		Sans objet
UNE NOUVELLE ÉNERGIE POUR TOULOUSE	Non	Non	31400	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
UNE NOUVELLE PAGE	Non	Non	97460	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
UNE NOUVELLE VOIX POUR L'ILE-DE-FRANCE	Non	Non	94300	Respect	DC	CS		
UNE RÉGION D'AVANCE	Non	Non	44000	Respect	DC	CS		
UNION DE LA GAUCHE SOCIALISTE RÉPUBLICAINE ET CITOYENNE D'OCCITANIE - UGSRD D'OCCITANIE	Non	Non	31400	Respect	DC	CS		
UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE	Non	Non	44000	Respect	DC	CS		
UNION DÉMOCRATIQUE POUR LA LIBERTÉ ÉGALITÉ ET FRATERNITÉ	Non	Non	75116	Respect	DC	CS		
UNION DES CENTRISTES ET DES ÉCOLOGISTES	Non	Non	75012	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
UNION DES DÉMOCRATES ET DES ÉCOLOGISTES DE MARTINIQUE	Non	Oui	97200	Respect	DC	CS		
UNION DES DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS	Non	Non	75015	Respect	DC	CS		
UNION DES DÉMOCRATES, RADICAUX ET LIBÉRAUX	Oui	Non	75015	Respect	DC	CS		
UNION DES FRANÇAIS DU MONDE	Non	Non	75001	Non-respect	AD	AD		Sans objet
UNION DES RÉPUBLICAINS	Non	Non	92250	Respect	DC	CS		
UNION DES RÉPUBLICAINS DE PROVENCE	Non	Non	13002	Respect	DC	CS		
UNION DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS	Non	Non	94200	Non-respect	AD	AD		31/12/2025
UNION ÉLARGIE DES SENIORS	Non	Non	67037	Respect	DC	CS		
UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE	Non	Non	75011	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art.200 du CGI
UNION POUR LA DÉFENSE ET L'AVENIR DU 16ÈME	Non	Non	75016	Non-respect	HD	CS		31/12/2023
UNION POUR LA DÉMOCRATIE	Non	Non	97150	Respect	DC	CS		
UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE	Non	Non	75007	Respect	DC	CS		
UNION POUR LE VAL-D'OISE	Non	Non	95032	Respect	DC	CS		
UNION POUR SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	Non	Non	44230	Respect	DC	CO		
UNION RÉPUBLICAINE DE DROITE	Non	Non	06580	Respect	DC	CS		
UNION RÉPUBLICAINE LORRAINE	Non	Non	57070	Respect	DC	CS		
UNION ROSNÉENNE D'ACTION MUNICIPALE	Non	Non	93110	Respect	DC	CO		
UNIR NOS FORCES POUR NOS VILLES	Non	Non	91260	Respect	DC	CS		
UNIS POUR SERVIR	Non	Non	75014	Non-respect	HD	CS		31/12/2024
UNISSONS-NOUS POUR CHEVILLY-LARUE	Non	Non	94550	Respect	DC	CS		
UNSER LAND	Non	Non	68190	Respect	DC	CS		
UTILE POUR GARCHES	Non	Non	92380	Non-respect	HD	CS		30/06/2023
V.A.L VIVRE AUTREMENT LOCALEMENT	Non	Non	59178	Non-respect	AD	AD		31/12/2023
VENDÉCOLOGIE	Non	Non	85590	Respect	DC	CS		
VIA/LA VOIE DU PEUPLE	Non	Non	78511	Respect	DC	CS		
VICTOIRES POPULAIRES	Non	Non	13001	Respect	DC	CO		
VIENNE AVENIR	Non	Non	86000	Respect	DC	CS		
VILLEJUIF AVEC FRANCK LE BOHELLEC	Non	Non	94800	Respect	DC	CS		
VILLENEUVE PASSION	Non	Non	47300	Respect	DC	CS		
VILLETANEUSE AUTREMENT	Non	Non	93430	Non-respect	HD	CS		31/12/2025
VILLEURBANNE AU CŒUR	Non	Non	69006	Non-respect	AD	AD		Sans objet
VISION 13	Non	Non	75013	Respect	DC	CS		
VIVE ARGENTEUIL !	Non	Non	95100	Respect	DC	CS		
VIVONS VERNAISON	Non	Non	69390	Respect	DC	CO		
VIVRE À SCEAUX	Non	Non	92330	Respect	DC	CS		
VIVRE À SCHOELCHER	Non	Non	97233	Respect	DC	CS		
VIVRE ENSEMBLE POUR LE TARN	Non	Non	81500	Respect	DC	CS		
VIVRE ISSY PLEINEMENT	Non	Non	92130	Respect	DC	CS		
VIVRE LA RÉUNION	Oui	Oui	97430	Respect	DC	CS		
VOLONTAIRES POUR STRASBOURG	Non	Non	67000	Respect	DC	CS		

Dénomination de la formation politique	Éligible à l'aide publique 2017	Éligible à l'aide publique 2022	Code postal du siège	Décision CNCCFP	Motif	Nature de la certification	Durée de la privation du bénéfice de l'aide publique	Durée de la privation du bénéfice de l'art. 200 du CGI
VOLT FRANCE	Non	Non	75001	Respect	DC	CS		
VOTEZ POUR VOUS	Non	Non	21000	Non-respect	AD	AD		31/12/2024
VRAIMENT SOCIAL, VRAIMENT LIBÉRAL	Non	Non	94260	Respect	DC	CS		
WALWARI	Oui	Non	97310	Non-respect	HD	CS		31/12/2024

(1) Avis n° 2011-21 rendu par le H3C en application de l'article R. 821-6 du code de commerce sur une saisine portant sur l'exercice de la mission de commissariat aux comptes dans les partis et groupements politiques.

(2) Les associations recevant des fonds publics sont normalement soumises aux vérifications de leurs comptes et de leur gestion par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes. Par exception, la loi du 11 mars 1988 prévoit que les partis politiques ne sont pas soumis à ces contrôles.

(3) CE 9 juin 2010, *Assoc. Cap sur l'avenir 13*, req. n° 327423.

(4) Rappel des statistiques au titre de l'exercice 2020 (actualisées en 2022) :

499 comptes sur **571** avaient été déposés et publiés (soit **87,4 %**) :

4 455 dépôts conformes (dont **6** certifications assorties de réserves) dont :

44 dépôts non conformes (**38** comptes pour dépôt hors délai dont **4** comptes non certifié, **6** comptes non certifiés dont **1** dont la présentation et l'établissement ne respectaient pas les règles du règlement n° 2018-03 du 12 octobre 2018 précité et **1** compte certifié par un commissaire aux comptes dont la présentation et l'établissement ne respectaient pas les règles du règlement n° 2018-03 précité) ;

72 comptes n'avaient pas été déposés (soit 12,6 %).

(5) Conformément à l'article 18 de la n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.